

P.H.P.
PLANTATIONS DU HAUT PENJA

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

MAB/PHP/FOUR/DIV/TRANSV2/2014

**ACQUISITION DE FOURNITURES
DIVERSES**

**PHP – MAB n°323-363, 323-365, 323-366, 335-
292, 335-288, 335-298, 335-300, 335-302**

Octobre 2014

PLANTATIONS DU HAUT PENJA "PHP" Société Anonyme au capital de 499 500 000 F CFA	<i>Certifiée ISO-14001 par DNV depuis 2001</i>
Siège Social : B.P. 5 NYOMBÉ (Rép. du Cameroun) R. C. C. M. 93/87-88 Mbanga	<i>Certifiée EUREPGAP par SGS depuis 2005</i>
Locataire-gérant du fonds de commerce de la SBM I U: M060400018996 K - RF. Du Réel	
Bureau à Douala : Quai Fruitier n°12 au P.A.D. Adresse postale : B.P. 15 317 Akwa Douala	

P.H.P.
PLANTATIONS DU HAUT PENJA

LETTRE D'INVITATION À SOUMISSIONNER

Nyombé, le 4 octobre 2014

Nos réf.: **MAB/PHP/FOUR/DIV/TRANSV2/2014**

Chère Madame/Monsieur,

OBJET : INVITATION À SOUMISSIONNER POUR L'ACQUISITION DE FOURNITURES DIVERSES

La présente lettre est une invitation à soumissionner pour le marché de fournitures susmentionné. Veuillez trouver ci-joints les documents suivants, qui constituent le dossier d'appel d'offres:

A. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

B. CAHIER DES CHARGES PAR LOT

C. AUTRES INFORMATIONS

GRILLE DE CONFORMITE ADMINISTRATIVE

GRILLE D'EVALUATION

D. FORMULAIRE DE SOUMISSION POUR UN MARCHE DE FOURNITURES

Pour obtenir des informations complètes sur les procédures d'appel d'offres, veuillez vous référer au guide pratique des procédures contractuelles pour les actions extérieures de la CE, que l'on peut télécharger à partir de la page «Documents utiles» à l'adresse suivante: http://europa.eu.int/comm/europeaid/tender/index_fr.htm .

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à a.sirvente@phpcam.net ; t.gerard@phpcam.net ; 1.caron@phpcam.net (avec mention de la référence de publication) au moins 7 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 19. Le pouvoir adjudicateur doit répondre aux questions au moins 4 jours avant la date limite de soumission des offres. Les réponses et les éclaircissements ou des changements mineurs au dossier d'appel d'offres sont publiés au plus tard 11 jours avant la date limite de soumission des offres sur le site <http://www.assobacam.com>.

Tous les coûts de préparation et de soumission des offres sont à la charge du soumissionnaire.

Nous attendons votre offre à l'adresse mentionnée dans les instructions aux soumissionnaires avant le **14 novembre 2014 à 18h00mn, heure locale**, à l'adresse Postale et courrier express suivante:

Plantations du Haut Penja (PHP)

Chez EOLIS, ex-STS

Quai Fruitier n°12

Port Autonome de Douala

Douala

Cameroun

Nous vous prions de croire Madame, Monsieur, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Audrey Sirvente

Plantations du Haut Penja

Chargée de programme

A. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

RÉFÉRENCE DE PUBLICATION : MAB/PHP/FOUR/DIV/TRANSV2/2014

En présentant son offre, le soumissionnaire accepte la totalité, sans restriction, des conditions générales et particulières qui régissent ce marché, comme étant la seule base de cette procédure d'appel d'offres, quelles que soient ses propres conditions de vente auxquelles il déclare renoncer. Les soumissionnaires sont réputés avoir examiné attentivement tous les formulaires, instructions, dispositions contractuelles et spécifications contenus dans ce dossier d'appel d'offres et s'y conformer. Le soumissionnaire qui ne fournit pas dans les délais requis toutes les informations et tous les documents nécessaires verra son offre rejetée. Aucune réserve émise dans l'offre par rapport au dossier d'appel d'offres ne peut être prise en compte; toute réserve pourra donner lieu au rejet immédiat de l'offre sans qu'il soit procédé plus avant à son évaluation.

Les présentes instructions aux soumissionnaires définissent les règles de soumission, de sélection et de mise en œuvre des actions dans le cadre du présent appel d'offres, en conformité avec les dispositions du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de l'UE, qui s'applique au présent appel (disponible sur Internet à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/europeaid/work/procedures/index_fr.htm

1. PRESTATIONS A FOURNIR

1.1 L'objet du marché est la fourniture par le titulaire des biens suivants :

FOURNITURES DIVERSES

La description générale des fournitures et des lots se trouve détaillée à la partie B, cahier des charges.

L'incoterm recommandé est **CIF DOUALA pour les fournisseurs étrangers et DDP Nyombé pour les fournisseurs locaux**

La destination finale des fournitures est **Nyombé**, siège social de la société des Plantations du Haut Penja (PHP), département du Moungo, Province du littoral, Cameroun pour les fournitures pour les lots 1, 2, 3, 6, 7, 8, 9. Pour les lots n°4, 5, 10, 11, 12 la destination finale des fournitures est Dehané, département de l'Océan, Province de la Sanaga Maritime, Cameroun.

1.2 Les fournitures doivent répondre sans restriction aux spécifications techniques stipulées dans le dossier d'appel d'offres (cahier des charges) et être conformes, à tous égards, aux plans, métrés, modèles, échantillons, calibres et autres prescriptions.

1.3 ND

1.4 Les soumissionnaires sont autorisés à soumettre pour une variante en complément à la présente soumission

2. CALENDRIER

	DATE	HEURE*
Réunion d'information/visite (si nécessaire)	Non	Non
Date limite pour adresser une demande d'éclaircissement au pouvoir adjudicateur	21 jours avant la date limite des offres	18h
Date limite pour la fourniture d'éclaircissements par le pouvoir adjudicateur	11 jours avant la date limite des offres	-
Date limite de remise des offres	14 novembre 2014	18h
Séance d'ouverture des offres	18 novembre 2014	10h
Notification de l'attribution du marché à l'attributaire	90 jours au plus à compter de la date limite pour la remise des offres ^{**}	-
Signature du contrat	150 jours au plus à compter de la date limite pour la remise des offres ^{**}	-

* Toutes les heures correspondent au fuseau horaire du pays du pouvoir adjudicateur

** Date provisoire

3. PARTICIPATION

- 3.1. La participation à la procédure est ouverte à toutes les personnes morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] qui sont établies dans l'un des États membres de l'Union européenne ou dans l'un des pays et territoires des régions couvertes et/ou autorisées par les instruments spécifiques applicables au programme Mesures d'Accompagnement Bananes au Cameroun au titre duquel le marché est financé. Tous les travaux, fournitures et services doivent provenir de l'un ou de plusieurs de ces pays. La participation est également ouverte aux organisations internationales. La participation des personnes physiques est régie par l'instrument spécifique applicable au programme sur la base duquel le marché est financé.
- 3.2. Ces conditions visent tous les nationaux desdits Etats et toutes les entités juridiques et sociétés constituées et régies selon le droit civil, commercial ou public de ces pays, qui y ont leur siège statutaire, leur administration centrale ou leur activité commerciale principale. Une entité juridique ou une société disposant d'un siège statutaire doit être engagée dans une activité réelle et continue avec l'économie de l'État concerné.
- 3.3. Les règles ci-dessus s'appliquent:
 - a) aux soumissionnaires
 - b) aux membres d'un groupement d'entreprises;
 - c) aux sous-traitants.

- 3.4 Sont exclues de la participation et de l'attribution de marchés les personnes physiques, sociétés ou entreprises se trouvant dans l'une des situations mentionnées au point 2.3.3. du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de la CE. Les soumissionnaires doivent fournir des déclarations certifiant qu'ils ne se trouvent dans aucune de ces situations d'exclusion. Les déclarations doivent englober tous les membres d'un groupement de sociétés (joint venture)/d'un consortium. Les soumissionnaires qui se sont rendus coupables de fausses déclarations peuvent en outre être frappés de sanctions financières et d'exclusion conformément au point 2.3.4. du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de l'UE.

Les situations d'exclusion mentionnées au point 2.3.3 du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de la CE concernent aussi les sous-traitants. Chaque fois que le pouvoir adjudicateur le demande, le soumissionnaire/le titulaire devra fournir une déclaration du sous-traitant prévu, attestant qu'il n'est pas dans l'une des situations d'exclusion. En cas de doute à propos de cette déclaration sur l'honneur, le pouvoir adjudicateur doit demander des preuves documentaires que le sous-traitant n'est pas dans une situation d'exclusion.

- 3.5. Pour être admis à participer à la présente procédure d'appel d'offres, les soumissionnaires doivent apporter la preuve, à la satisfaction du pouvoir adjudicateur, qu'ils remplissent les conditions juridiques, techniques et financières requises et qu'ils ont la capacité nécessaire et des ressources suffisantes pour exécuter le marché d'une manière efficace.
- 3.6. Lorsque la sous-traitance est incluse dans l'offre, il est recommandé que les arrangements contractuels entre le soumissionnaire et ses sous-traitants contiennent des dispositions sur la médiation comme moyen alternatif de règlement des litiges, en conformité avec les pratiques nationales et internationales.

4. ORIGINE

- 4.1 Sauf dispositions contraires du contrat, les fournitures et les matériaux doivent être originaires de l'un des États membres de l'Union européenne ou de l'un des pays couverts par le programme Mesures d'Accompagnement Bananes au Cameroun. L'origine des biens doit être déterminée conformément au code des douanes communautaires ou des accords internationaux auxquels le pays concerné serait partie.
- 4.2. En présentant son offre, le soumissionnaire déclare expressément que tous les biens sont conformes aux exigences en matière d'origine et mentionne obligatoirement les pays d'origine. À cet effet, il pourra lui être demandé de fournir des informations complémentaires.

5. TYPE DE MARCHE

Le présent marché est à prix unitaire.

6. DEVISE

Les offres devront être libellées en **EUR** ou en **F.CFA**.

7. LOTS

Le marché est composé de douze (**12**) lots.

- Lot n°1 : Acquisition de trois tracteurs 82 CV 4X4 (contrats n°BAN/2013/323-366 et 335-292) ;
- Lot n°2 : Acquisition de quatre tracteurs 70 CV 4X2 (contrat n°BAN/2013/335-288) ;
- Lot n°3 : Acquisition d'un tracteur 70 CV 4X4 (contrat n°BAN/2013/335-302) ;
- Lot n°4 : Acquisition et installation d'un système de transport par câble sur 91 ha dans les plantations de PHP à Dehane (contrats n°BAN/2013/335-298 et 335-300) ;
- Lot n°5 : Acquisition de matériels pour équiper 143 hectares de plantations de bananes en haubannage aérien (contrats n°BAN/2013/335-298 et 335-300).
- Lot n°6 : Acquisition d'une lame nivelleuse (contrat n°BAN/2013/323-366)
- Lot n°7 : Fourniture et installation d'un système de protection anti-bélier (contrat n°BAN/2013/323-363)
- Lot n°8 : Acquisition de chambres de traitement pour stations d'emballage (contrat n°BAN/2013/323-365)
- Lot n°9 : Acquisition de remorques bennes (contrat n°BAN/2013/335-288 et 335-292)
- Lot n°10 : Acquisition de balances (contrat n°BAN/2013/335-298)
- Lot n°11 : Acquisition de matériel d'irrigation sous frondaison pour 91 ha (contrats n°BAN/2013/335-298 et 335-300).
- Lot n°12 : Acquisition et installation d'une station d'emballage (contrat n°BAN/2013/335-298).

- 7.1 Le soumissionnaire peut faire une offre pour un lot, plusieurs ou tous les lots. Chaque lot fait l'objet d'une offre technique et d'une offre financière à part. L'offre administrative peut concerner tous les lots auquel le soumissionnaire répond.
- 7.2 Chaque lot fait l'objet d'un marché séparé et les quantités indiquées aux différents lots sont indivisibles. Le soumissionnaire doit obligatoirement offrir l'ensemble de la ou des quantité(s) indiquée(s) à chaque lot. Les offres partielles ne sont en aucun cas prises en considération. Si un soumissionnaire remporte plusieurs lots, un marché global portant sur l'ensemble de ces lots peut être conclu.
- 7.3 Les soumissionnaires peuvent faire figurer dans leurs offres le rabais global qu'ils consentent en cas d'attribution de certains lots ou de tous les lots pour lesquels ils présentent une offre. Le rabais doit être clairement indiqué pour chaque lot, de telle manière qu'il puisse être annoncé lors de la séance d'ouverture publique des offres.

- 7.4 L'attribution du marché se fera lot par lot, mais le pouvoir adjudicateur peut choisir la solution globale la plus avantageuse, compte tenu des rabais consentis.

8. PERIODE DE VALIDITE

- 8.1. Chaque soumissionnaire reste lié par son offre pendant une période de 90 jours à compter de la date limite pour la remise des offres.
- 8.2. Dans des cas exceptionnels, et avant expiration de la période initiale de validité prévue, le pouvoir adjudicateur peut demander par écrit aux soumissionnaires à ce que cette période soit prolongée de 40 jours. De telles demandes et réponses aux demandes doivent être faites par écrit. Les soumissionnaires qui acceptent cette demande ne sont pas autorisés à modifier leur offre et ils sont obligés de prolonger la validité de leurs garanties de soumission pour la période de validité révisée de l'offre (si applicable). En cas de refus, sans perdre leurs garanties de soumission, les soumissionnaires cessent de participer à la procédure.
- 8.3 L'attributaire reste engagé par son offre pendant une période de 60 jours. Le délai supplémentaire est ajouté au délai de validité ne tenant pas compte de la date de notification.

9. LANGAGE DES OFFRES

- 9.1. Les offres, la correspondance et les documents associés aux offres échangés entre le soumissionnaire et le pouvoir adjudicateur doivent être rédigés dans la langue de la procédure en **français**.
- 9.2. Lorsque les documents d'accompagnement fournis par le soumissionnaire ne sont pas rédigés dans une des langues officielles de l'Union européenne, une traduction dans la langue de l'appel d'offres devrait être jointe. Lorsque les documents d'accompagnement sont rédigés dans une des langues officielles de l'Union européenne, autre que celle de la procédure, il est néanmoins vivement recommandé de fournir une traduction dans la langue de la procédure, afin de faciliter l'évaluation des documents..

10. PRESENTATION DES OFFRES

10.1 Les offres doivent être **reçues** avant la date limite précisée dans 10.3. Elles doivent comporter tout les documents spécifiés au point 11 des présentes instructions et être envoyées à l'adresse suivante:

Plantations du Haut Penja (PHP)

Chez EOLIS, ex-STS
Quai Fruitier n°12
Port Autonome de Douala
Douala
Cameroun
Tél. : +237 79 50 54 59 / 77 62 42 27

Si les offres sont remises en mains propres, elles doivent être remises à l'adresse suivante:

Plantations du Haut Penja (PHP)

Services Techniques, M.GERARD
Nyombé, Cameroun (du lundi au vendredi 7h30-13h et 15h-18h et samedi 7h30-13h)

Les offres se conformeront aux conditions suivantes:

10.2 Chaque offre devra être présentée en un exemplaire original unique, marqué «original» et 2 copies signées de la même façon que l'original et portant la mention «copie».

10.3 Chaque offre devra parvenir à la Direction Générale des Plantations du Haut Penja (PHP), Chez EOLIS, Quai fruitier n°12, Port autonome de Douala, Cameroun au plus tard le **14 novembre 2014** avant 18h00, par lettre recommandée avec accusé de réception ou délivrée par porteur contre reçu, qui devra être signé par la secrétaire.

10.4 Chaque offre, ses annexes, ainsi que toutes pièces justificatives doivent être présentées sous enveloppe scellée comportant uniquement:

- a) l'adresse indiquée ci-dessus;
- b) le code de référence de la présente procédure d'appel d'offres : **MAB/PHP/FOUR/DIV/TRANSV2/2014** ;
- c) le cas échéant, le numéro du ou des lot(s) soumissionné(s);
- d) la mention «À ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des offres», dans la langue du dossier d'appel d'offres
- e) **le nom du soumissionnaire.**

Les offres technique et financière doivent être placées ensemble sous enveloppe scellée. Toutes les enveloppes doivent ensuite être placées dans une autre enveloppe ou dans un paquet, à moins que leur volume ne nécessite une soumission distincte pour chaque lot.

11. CONTENU DES OFFRES

Chaque offre présentée doit être conforme aux exigences prévues dans le dossier d'appel d'offres et comprendre notamment:

Partie 1: l'offre technique (par lot) :

- La description détaillée des biens offerts conformément aux spécifications techniques, incluant, le cas échéant, la documentation requise, incluant :

- une garantie du matériel
- les délais de livraison. Le lot n°11 doit être livré port Europe première quinzaine de février 2015 impérativement ; le lot n° 12 doit être mis en œuvre et réceptionné au 1er avril 2015 impérativement. Pour les autres lots plus les délais de livraison seront courts plus les offres seront avantageées.
- la description du SAV. Pour les lots n°1, 2, 3 il est impératif que le soumissionnaire justifie avoir un représentant local certifié à Douala capable de fournir une large gamme de pièces de rechange dans un délai de 3 jours et capable de fournir une assistance technique dans un délai de 3 jours. Ce critère sera éliminatoire pour les lots mentionnés concernant les tracteurs. Pour les autres lots la qualité du SAV permettra de rendre l'offre plus avantageuse mais ne sera pas un critère éliminatoire.
- les documents demandés dans le cahier des charges par lot (tels que les notices techniques, les notes de calcul etc)
- Une description des conditions de la garantie en accord avec les conditions décrites à l'article 32 des conditions générales.
- Une description de l'organisation de la garantie du produit en accord avec les conditions décrites à l'article 32 des conditions générales
- Une déclaration du soumissionnaire attestant l'origine des fournitures (ou autre moyen de preuve de l'origine).
- **une version électronique de l'offre technique.**

Partie 2: l'offre financière (par lot) :

Une offre financière, calculée sur une base **CIF DOUALA ou DDP NYOMBE**, pour les biens offerts, incluant, le cas échéant:

- Une version électronique de l'offre financière.
- Une version détaillée de l'offre financière.
- Accord avec les conditions de règlement.

Adresse de livraison :

- Pour les fournisseurs étrangers :

 Chez EOLIS, ex-STS
 Quai Fruitier n°12
 Port Autonome de Douala

Douala
Cameroun

- Pour les fournisseurs locaux :

PHP
BP 05
Nyombe
Cameroun

Mode de règlement :

- 30% d'avance à la réception du bon de commande et après réception de la garantie de bonne exécution (si exigée) ;
- 30% à la livraison au port de Douala pour les factures en CIF ou 30% à la livraison à la PHP – Nyombé pour les factures en DDP ;
- 40% à la réception provisoire effectuée par PHP à Nyombé ;

Si une garantie de bonne exécution est exigée par PHP et si, pour une raison jugée valable par PHP, le soumissionnaire n'est pas en mesure de la fournir, alors PHP effectuera un paiement de 30% à la réception provisoire. Les 10% restant seront versés un an après la réception provisoire, au moment de la réception définitive.

Partie 3: Documentation (pour l'ensemble des lots):

Doit être fourni suivant les modèles en annexe :

- Le « formulaire de garantie de soumission pour un contrat de fourniture » dûment complété et incluant la déclaration de soumission, point 7 (pour chaque membre du consortium).
- Les informations bancaires relatives au compte sur lequel les paiements devront être effectués (fiche d'identification financière). (Si le soumissionnaire a déjà bénéficié d'un contrat avec l'Union européenne, il peut fournir, en lieu et place de la fiche d'identification financière, son numéro de fiche d'identification financière ou une copie de la fiche d'identification financière fournie à cette occasion, à condition qu'aucun changement n'ait eu lieu entre-temps).
- La fiche d'entité légale et les documents annexes (Si le soumissionnaire a déjà bénéficié d'un contrat avec l'Union européenne, il peut fournir, en lieu et place de la fiche d'entité légale, son numéro de fiche d'entité légale ou une copie de la fiche d'entité légale fournie à cette occasion à condition qu'aucun changement dans leur statuts légal n'ait eu lieu entre-temps).

Doit être fourni sans contrainte de format :

- La signature dûment autorisée : un document officiel (statuts, déclaration devant notaire, etc.) prouvant que la personne qui signe est habilité à le faire pour le nom et le compte de l'entité/entreprise commune/consortium.

- Le chiffre d'affaire du soumissionnaire pour les trois derniers exercices, avec DSF, déclaration fiscale équivalente selon pays ou comptes approuvés par un commissaire aux comptes. Ces documents visent à prouver la capacité économique et financière du soumissionnaire pour l'exécution du marché. Le chiffre d'affaire doit être supérieur à trois fois l'offre financière du soumissionnaire.
- La preuve de l'expérience du soumissionnaire dans la fourniture du matériel proposé dans son offre. Il doit avoir exécuté des marchés similaires dans le même domaine dans les trois dernières années. A cet effet, il devra produire un listing des livraisons similaires et au moins de même importance effectuées au cours des trois dernières années (date, montant, contact client...) accompagné des bordereaux de réception y relatifs.

Pour les entreprises Camerounaises :

- une photocopie de la carte fiscale de l'année en cours,
- une photocopie de l'inscription au registre de commerce,
- une photocopie de la patente professionnelle en cours de validité,
- une attestation originale de mise à jour à la CNPS datant de moins de trois mois attestant que le soumissionnaire y reverse régulièrement les sommes dont il est redevable,
- une attestation de non Faillite datant de moins de trois mois,
- Un original du quitus fiscal daté de moins de 3 mois attestant que le soumissionnaire est en règle vis-à-vis des impôts.
- Une attestation de localisation.

Remarques :

Les soumissionnaires doivent respecter cet ordre de présentation.

12. FIXATION DES PRIX

12.1. Les soumissionnaires sont réputés s'être assurés, avant le dépôt de leur(s) offre(s), de l'exactitude et du caractère complet de celle(s)-ci, d'avoir tenu compte de tous les éléments nécessaires à la mise en œuvre complète et correcte du marché et d'avoir inclus tous les frais dans leurs tarifs et leurs prix.

12.2. Selon que les fournitures proposées sont de fabrication locale ou sont à importer dans le pays du bénéficiaire, le soumissionnaire doit calculer, par lot, les prix unitaires (et les prix globaux) de son offre sur l'une des bases suivantes:

- a) pour les fournitures de fabrication locale, les prix unitaires et globaux sont à calculer sur la base de la livraison au lieu et dans les conditions indiquées ci-dessus, à l'exclusion de la fiscalité interne frappant la fabrication et la vente des fournitures;
- b) pour les fournitures à importer dans le pays du bénéficiaire, les prix unitaires et globaux doivent être calculés sur la base de la livraison au lieu et dans les conditions indiquées ci-

dessus, à l'exclusion de tous droits et taxes frappant l'importation des fournitures y compris la TVA, dont celles-ci sont exonérées.

- 12.3. Quelle que soit l'origine des fournitures, le marché est exonéré des droits de timbre et d'enregistrement.
- 12.4. Le marché est à prix fermes et non révisables, sauf dispositions contraires des Conditions particulières.

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES AVANT LA DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Le dossier d'appel d'offres doit être suffisamment clair afin d'éviter autant que possible que des informations complémentaires ne soient réclamées en cours de procédure par les prestataires de services invités à soumissionner. Si le pouvoir adjudicateur, sur sa propre initiative ou en réponse à la demande d'un soumissionnaire potentiel, fournit des informations complémentaires sur le dossier d'appel d'offres, elle communique ces informations par écrit et simultanément à tous les autres soumissionnaires potentiels.

Les soumissionnaires peuvent envoyer leurs questions par écrit à l'adresse suivante au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres, en précisant la **référence de publication** et **l'intitulé du marché**:

Plantations du Haut Penja (PHP)

[Chez EOLIS, ex-STS](#)

Quai Fruitier n°12

Port Autonome de Douala

Douala

Cameroun

Tél. : [+237 79 50 54 59](tel:+23779505459)

Adresses électroniques:

a.sirvente@phpcam.net

t.gerard@phpcam.net

l.caron@phpcam.net

Le pouvoir adjudicateur n'a aucune obligation de fournir des éclaircissements après cette date.

Tout éclaircissement apporté au dossier d'appel d'offres sera publié sur le site Internet de l'Assobacam :

<http://www.assobacam.com/> au plus tard 11 jours avant la date limite de remise des offres.

Les soumissionnaires potentiels qui chercheraient à organiser des réunions individuelles avec le pouvoir adjudicateur et/ou la Commission européenne au cours de la période d'appel d'offres peuvent être exclus de la procédure d'appel d'offres.

14. REUNION D'INFORMATION OU VISITE SUR PLACE

14.1 Pas de visite ni de réunion d'information prévue. Toutefois, le soumissionnaire peut voir des modèles de chaque type de matériel faisant l'objet de l'appel d'offre sur place au siège de la PHP à Nyombé, sur rendez-vous.

15. MODIFICATION OU RETRAIT DES OFFRES

- 15.1. Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leurs offres par notification écrite avant la date limite pour l'appel d'offres fixée à l'article 10.1. Aucune offre ne saurait être modifiée après ce délai. Les retraits sont inconditionnels et mettent fin à toute participation à la procédure d'appel d'offres.
- 15.2. Toute notification de modification ou de retrait sera préparée et présentée conformément à l'article 10. L'enveloppe extérieure devra être revêtue de la mention «Modification» ou «Retrait», selon le cas.
- 15.3. Il ne peut être procédé au retrait d'une offre dans l'intervalle de temps courant entre la date limite de remise des offres mentionnée à l'article 11 et l'expiration de la période de validité de l'offre. Le retrait d'une offre au cours de ce laps de temps peut entraîner la perte de la garantie de soumission.

16. COUTS DE LA REDACTION DES OFFRES

Aucun coût supporté par le soumissionnaire pour la rédaction et la remise de l'offre n'est remboursé. Ces coûts sont à la charge du soumissionnaire.

17. PROPRIETE DES OFFRES

Le pouvoir adjudicateur conserve la propriété de toutes les offres reçues dans le cadre de la présente procédure d'appel d'offres. En conséquence, les soumissionnaires ne peuvent exiger que leur offre leur soit renvoyée.

18. ENTREPRISE COMMUNE OU CONSORTIUM

- 18.1. Lorsque le soumissionnaire est une entreprise commune ou un consortium de deux personnes ou plus, l'offre doit être unique en vue de constituer un seul marché, chacune de ces personnes doit la signer et est solidairement responsable de l'offre et de tout marché. Ces personnes désignent celle d'entre elles qui est habilitée à les représenter et à engager l'entreprise commune ou le consortium. La composition de l'entreprise commune ou du consortium ne peut être modifiée sans le consentement préalable écrit du pouvoir adjudicateur.
- 18.2. L'offre ne peut être signée par le représentant de l'entreprise commune ou du consortium que si celui-ci a été expressément mandaté à cet effet, par écrit, par les membres de l'entreprise commune ou du consortium et si l'acte notarié ou si l'acte sous seing privé conférant ce mandat est présenté au pouvoir adjudicateur en accord avec le point 11 des présentes instructions aux soumissionnaires. Toutes les signatures apposées au bas du mandat doivent être certifiées conformes selon les lois et règlements nationaux de chacune des parties composant l'entreprise

commune ou le consortium, de même que la procuration écrite établissant que les signataires de l'offre sont habilités à prendre des engagements au nom des autres membres de l'entreprise commune ou du consortium. Chaque membre de l'entreprise commune ou du consortium doit fournir les preuves requises par l'article 3.5 comme s'il était lui-même soumissionnaire.

19. OUVERTURE DES OFFRES

- 19.1. L'ouverture et le dépouillement des offres ont pour objet de vérifier si les soumissions sont complètes, si les garanties de soumission ont été fournies, si les documents ont été dûment incluses et si les soumissions sont, d'une manière générale, en ordre.
- 19.2. Les offres seront ouvertes en séance publique **le 18 novembre 2014 à 10h** au siège des Plantations du Haut Penja (PHP) sis à Nyombé, salle de réunion de la DST, département du Moungo, province du Littoral – Cameroun par le comité désigné à cet effet. Un procès verbal sera rédigé par le comité et sera disponible sur demande.
- 19.3. Lors de l'ouverture des offres, les noms des soumissionnaires, le montant des offres, les éventuels rabais accordés, les avis écrits de modification et de retrait, la présence de la garantie de soumission requise (si exigée) et toute autre information que le pouvoir adjudicateur estime appropriée peuvent être annoncés.
- 19.4. Après l'ouverture publique des offres, aucune information relative au dépouillement, à la clarification, à l'évaluation et à la comparaison des offres, ainsi qu'aux recommandations concernant l'attribution du marché, n'est divulguée jusqu'à ce que le marché ait été attribué.
- 19.5. Toute tentative d'un soumissionnaire visant à influencer le comité d'évaluation dans la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres ou visant à obtenir des informations sur le déroulement de la procédure ou à influencer le pouvoir adjudicateur dans sa décision relative à l'attribution du marché entraîne le rejet immédiat de son offre.
- 19.6. Toutes les offres reçues après la date limite de soumission des offres indiquées dans l'avis de marché ou les présentes instructions seront conservées par le pouvoir adjudicateur. Les garanties liées seront retournées aux soumissionnaires. Aucune responsabilité ne peut être acceptée pour la délivrance tardive des offres. Les offres tardives seront rejetées et ne seront pas évaluées.

20. ÉVALUATION DES OFFRES

20.1. *Examen de la conformité administrative des offres*

Cette phase a pour objet de vérifier si l'offre est conforme, quant au fond, aux prescriptions du dossier d'appel d'offres. Une offre est conforme lorsqu'elle respecte toutes les conditions modalités et spécifications contenues dans le dossier d'appel d'offres, sans déviation ni restriction importante.

Les déviations ou restrictions importantes sont celles qui affectent le champ, la qualité ou l'exécution du marché ou qui, d'une manière substantielle, s'écartent du dossier d'appel d'offres ou limitent les droits du pouvoir adjudicateur ou les obligations du soumissionnaire au titre du marché et portent atteinte à la situation, au regard de la concurrence, des soumissionnaires

ayant présenté des offres conformes. Cette classification des offres administrativement non conformes devra être dûment justifiée dans le procès verbal d'évaluation.

Lorsqu'une soumission n'est pas conforme au dossier d'appel d'offres, elle est immédiatement rejetée et ne peut, par la suite, être rendue conforme par des corrections ou par la suppression des déviations ou restrictions.

20.2. *Évaluation technique*

À l'issue de l'analyse des offres jugées administrativement conformes, le comité d'évaluation arrêtera un jugement sur la conformité technique de chaque offre et classera les offres en deux catégories: conformes et non conformes techniquement.

Les qualifications minimales requises doivent être évaluée dès cette étape (voir critère de sélection sur l'avis de marché, point 16, et cahier des charges, voir partie B du DAO).

Dans le cas de marchés comportant des services après-vente et/ou de formation, la qualité technique de ces services doit également être évaluée en utilisant un critère oui/non préalablement spécifié dans le dossier d'appel d'offres.

- 20.3. Dans un souci de transparence et de traitement égale ainsi que pour faciliter le dépouillement et l'évaluation des offres, le comité d'évaluation peut demander à chaque soumissionnaire des explications sur son offre, y compris sur la décomposition des prix unitaires, dans un délai raisonnable à fixer par le comité d'évaluation. La demande d'explication et la réponse sont faites par écrit, mais aucun changement au montant ou à la substance de la soumission ne sera sollicité, proposé ou autorisé, sauf si un changement est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes pendant l'évaluation des soumissions. Une telle demande d'explication ne doit pas fausser la concurrence. Cette classification des offres non conformes devra être dûment justifiée dans le procès verbal d'évaluation.

20.4. *Évaluation financière*

- a) Les soumissions jugées techniquement conformes sont soumises à une vérification visant à déceler d'éventuelles erreurs arithmétiques dans les calculs et les totaux. Les erreurs sont corrigées par le comité d'évaluation de la manière suivante:

-lorsqu'il y a une divergence entre le montant indiqué en chiffres et celui indiqué en toutes lettres, le montant en toutes lettres prévaut;

-sauf pour les marchés à forfait, lorsqu'il y a une divergence entre un prix unitaire et le montant total obtenu en multipliant ce prix unitaire par la quantité, le prix unitaire indiqué prévaut.

- b) Les montants ainsi corrigés sont opposables au soumissionnaire. Si ce dernier ne les accepte pas, son offre est rejetée.

20.5. *Variantes*

Les soumissionnaires doivent fournir une offre conforme aux exigences du dossier d'appel d'offres. Si l'invitation à soumissionner prévoit la possibilité de proposer des variantes, les spécifications techniques et la grille d'évaluation doivent préciser l'objet, les limites et les

conditions de base applicables. Si le soumissionnaire le souhaite, il peut proposer une ou plusieurs variantes techniques.

Les solutions variantes doivent comporter tous les détails nécessaires pour leur évaluation complète, comprenant les plans, calculs de conception, spécifications techniques, bordereau de prix et méthodes proposées. Toute variante doit comporter :

- a) une offre individuelle portant sur la solution variante;
- b) une démonstration des bénéfices de la variante sur la solution de base, avec une justification quantifiée des avantages économiques et/ou techniques;
- c) les plans et les spécifications de la solution de base qui ne sont pas modifiés par la variante;
- d) ceux modifiés par la variante;
- e) une note technique relative à la conception de la variante et, si nécessaire, les plans et les calculs;

Les tarifs et prix mentionnés dans le budget ventilé doivent correspondre aux conditions précisées dans les documents de l'appel d'offres. Le soumissionnaire doit clairement indiquer dans sa variante les additions ou soustractions à effectuer pour chaque tarif et prix, pour autant que la variante et ses spécificités soient acceptées par le pouvoir adjudicateur. Pour les contrats forfaitaires, il doit remettre une décomposition globale et forfaitaire telle que modifiée par la variante. Pour les contrats basés sur des prix unitaires, il doit remettre un budget ventilé tel que modifié par la variante. Toute proposition de variante doit être soumise dans une enveloppe intérieure séparée, clairement marquée "variante" et doit contenir une offre technique et une offre financière.

20.6 Critères d'attribution

Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse des offres administrativement et techniquement conformes et au regard des critères ci-dessous :

- Meilleur prix ;
- Meilleurs délais de livraison ;
- Meilleure garantie.

11. SIGNATURE DU CONTRAT ET GARANTIE DE BONNE EXECUTION

21.1 L'attributaire est informé par écrit que son offre a été retenue (notification de l'attribution du marché). Avant la signature du contrat entre le pouvoir adjudicateur et l'attributaire, ce dernier doit fournir les preuves documentaires ou les déclarations requises par la législation du pays où la société (ou chaque société en cas de consortium) est établie, montrant qu'il ne se trouve pas dans les situations prévues au point 2.3.3 du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieure de l'UE. Ces preuves, déclarations ou documents doivent porter une date qui ne peut dépasser un an par rapport à la date de soumission de l'offre. En outre, l'attributaire doit présenter une déclaration attestant que, depuis la date d'établissement de ces preuves, sa situation n'a pas changé.

21.2 L'attributaire doit également produire les preuves de sa situation financière et économique et de sa capacité technique et professionnelle en accord avec les critères de sélection tels que spécifiés à l'avis de marché, point 16. Les preuves requises sont définies au point 2.4.11. du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieure de l'UE.

21.3 Si l'attributaire ne fournit pas ces documents de preuve ou déclarations ou preuves de sa situation financière et économique et de sa capacité technique et professionnelle dans un délai de 15 jours de calendrier à compter de la notification de l'attribution du marché ou s'il s'avère qu'il a fourni de fausses informations, l'attribution du marché est considérée comme nulle et non avenue. Dans ce cas, le pouvoir adjudicateur peut attribuer le marché au second moins disant parmi les soumissionnaires ou annuler la procédure d'appel d'offres.

21.4 Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de modifier les quantités prévues pour tous les lots dans la limite de 100 %. L'augmentation ou la réduction de la valeur totale des fournitures qui résulte de cette modification des quantités ne peut excéder 25% du montant de l'offre. Les prix unitaires de l'offre sont applicables aux quantités commandées dans les limites de cette modification.

21.5 Dans un délai de 30 jours après la réception du contrat signé par le pouvoir adjudicateur, l'attributaire doit signer et à renvoyer le contrat avec la garantie de bonne exécution (si applicable) au pouvoir adjudicateur. Dès signature, l'attributaire devient le titulaire du contrat et le contrat entre en vigueur.

21.6 S'il ne parvient pas à signer et à renvoyer le contrat avec les garanties financières demandées dans un délai de 30 jours après réception de la notification, le pouvoir adjudicateur peut considérer l'acceptation de l'offre comme nulle et non avenue, sans préjudice de la saisie de la garantie de soumission, des droits à compensation ou des recours dont il dispose du fait de cette incapacité et sans possibilité de contestation de la part du soumissionnaire retenu à son encontre.

21.7 Selon les lots il sera demandé au fournisseur de fournir une garantie de bonne exécution d'un montant de 10% du marché. Cette garantie de bonne exécution est une garantie bancaire faite selon le modèle joint en annexe, sans date de validité. Elle sera restituée au fournisseur dans les 7 jours suivant la réception définitive qui aura lieu douze mois après la réception provisoire.

21.8 Conditions de règlement :

- **30% d'avance à la commande après réception de la garantie de bonne exécution (si exigée)**

- **30% à la livraison au port de Douala pour les fournisseurs étrangers ou à la livraison à Nyombé pour les fournisseurs locaux**
- **40% à la réception provisoire effectuée par PHP.**

Si une garantie de bonne exécution est exigée par PHP et si, pour une raison jugée valable par PHP, le soumissionnaire n'est pas en mesure de la fournir, alors PHP effectuera un paiement de 30% à la réception provisoire. Les 10% restant seront versés un an après la réception provisoire, au moment de la réception définitive.

22. GARANTIE DE SOUMISSION

Pas de garantie de soumission demandée.

23. CLAUSES DEONTOLOGIQUE

- 23.1. Toute tentative d'un candidat ou d'un soumissionnaire visant à se procurer des informations confidentielles, à conclure des ententes illicites avec ses concurrents ou à influencer le comité ou le pouvoir adjudicateur au cours de la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres entraîne le rejet de sa candidature ou de son offre et peut l'exposer à des sanctions administratives.
- 23.2. Sauf autorisation préalable et écrite du pouvoir adjudicateur, le titulaire et son personnel ou toute autre société à laquelle le titulaire est associé ou lié, n'ont pas qualité, même à titre accessoire ou de sous-traitance, pour exécuter d'autres services, réaliser des travaux ou livrer des fournitures pour le projet. Cette interdiction est également applicable, le cas échéant, aux autres projets pour lesquels le titulaire, en raison de la nature du marché, pourrait se retrouver dans une situation de conflit d'intérêts.
- 23.3. Lors de la remise de sa candidature ou de son offre, le candidat ou le soumissionnaire est tenu de déclarer qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts et qu'il n'a aucun lien spécifique équivalent à ce sujet avec d'autres soumissionnaires ou d'autres parties au projet. Si, durant la mise en œuvre du marché, une telle situation se produisait, le titulaire aurait l'obligation d'en informer immédiatement le pouvoir adjudicateur.
- 23.4. Le titulaire doit agir en toute occasion avec impartialité et comme un conseiller loyal, conformément au code de déontologie de sa profession. Il s'abstient de faire des déclarations publiques concernant le projet ou les services sans l'approbation préalable du pouvoir adjudicateur. Il n'engage le pouvoir adjudicateur d'aucune manière sans son consentement préalable et écrit.
- 23.5. Pendant la durée du marché, le titulaire et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas enfreindre les usages politiques, culturels et religieux du pays bénéficiaire. En particulier et conformément à l'acte de base concerné, le titulaire doit respecter les normes fondamentales reconnues au niveau international en matière de travail, notamment les normes fondamentales de l'OIT en la matière, les conventions sur la liberté syndicale et la négociation

collective, sur l'élimination du travail forcé et obligatoire, sur l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de travail et sur l'abolition du travail des enfants.

- 23.6. La rémunération du titulaire au titre du marché constitue sa seule rémunération dans le cadre du marché. Le titulaire et son personnel doivent s'abstenir d'exercer toute activité ou de recevoir tout avantage qui soit en conflit avec leurs obligations envers le pouvoir adjudicateur.
- 23.7. Le titulaire et son personnel sont tenus au secret professionnel pendant toute la durée du marché et après son achèvement. Tous les rapports et documents reçus ou établis par le titulaire dans le cadre de l'exécution du marché sont confidentiels.
- 23.8. L'utilisation par les parties contractantes de tout rapport ou document établi, reçu ou remis au cours de la mise en œuvre du contrat est réglée par le contrat.
- 23.9. Le titulaire s'abstient de toute relation susceptible de compromettre son indépendance ou celle de son personnel. Si le titulaire perd son indépendance, le pouvoir adjudicateur peut, pour tout préjudice qu'il aurait subi de ce fait, résilier le marché sans mise en demeure préalable et sans que le titulaire ne puisse prétendre à une quelconque indemnité de rupture.
- 23.10. La Commission se réserve le droit de suspendre ou d'annuler le financement des projets si des pratiques de corruption de quelque nature qu'elles soient sont découvertes à toute étape de la procédure de passation de marché et si le pouvoir adjudicateur ne prend pas toutes les mesures appropriées pour remédier à cette situation. Au sens de la présente disposition, on entend par pratique de corruption toute proposition visant à donner, ou tout consentement à offrir, à quiconque un paiement illicite, un présent, une gratification ou une commission à titre d'incitation ou de récompense pour qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir des actes ayant trait à l'attribution du marché ou au marché conclu avec le pouvoir adjudicateur.
- 23.11. Toute offre sera rejetée ou tout contrat annulé dès lors qu'il sera avéré que l'attribution du contrat ou sa mise en œuvre aura donné lieu au versement de frais commerciaux extraordinaire. Les frais commerciaux extraordinaire concernent toute commission non mentionnée au marché principal ou qui ne résulte pas d'un contrat en bonne et due forme faisant référence à ce marché, toute commission qui ne rétribue aucun service légitime effectif, toute commission versée à un paradis fiscal, toute commission versée à un destinataire non clairement identifié ou à une société qui a toutes les apparences d'une société écran.
- 23.12. Le titulaire s'engage à fournir à la Commission, à sa demande, toutes pièces justificatives sur les conditions d'exécution du contrat. La Commission pourra procéder à tout contrôle, sur pièces et sur place, qu'elle estimera nécessaire pour réunir des éléments de preuve sur une présomption de frais commerciaux extraordinaire.
- 23.13. Les titulaires convaincus de financement de frais commerciaux extraordinaire sur des projets financés par l'Union européenne s'exposent, en fonction de la gravité des faits constatés, à la résiliation du contrat, voire à l'exclusion définitive du bénéfice des financements de l'Union européenne.
- 23.14. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la procédure lorsqu'il s'avère que la procédure d'attribution du marché a été entachée d'erreurs substantielles, d'irrégularités ou de fraude. Lorsque de telles erreurs substantielles, irrégularités ou fraude sont découvertes après l'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur peut s'abstenir de conclure le contrat.

24. ANNULATION DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES

En cas d'annulation d'un appel d'offres, les soumissionnaires doivent être avertis de l'annulation par le pouvoir adjudicateur. Lorsque l'appel d'offres est annulé avant la séance d'ouverture des offres, les enveloppes non ouvertes et scellées sont retournées aux soumissionnaires.

L'annulation peut intervenir dans les cas suivants:

lorsque l'appel d'offres est infructueux, c'est-à-dire lorsque aucune offre méritant d'être retenue sur le plan qualitatif et/ou financier n'a été reçue ou lorsqu'il n'y a pas eu de réponse;

lorsque les éléments techniques ou économiques du projet ont été fondamentalement modifiés;

lorsque des circonstances exceptionnelles ou de force majeure rendent impossible la mise en oeuvre normale du projet;

lorsque toutes les offres conformes sur le plan technique excèdent les ressources financières disponibles;

lorsqu'il y a eu des irrégularités dans la procédure, ayant notamment empêché une concurrence loyale.

lorsque l'adjudication du marché ne respecte pas la bonne gestion financière, à savoir les principes d'économie, d'efficience et d'efficacité (par exemple le prix proposé par le soumissionnaire à qui le contrat doit être octroyé est objectivement disproportionné par rapport au prix du marché).

Le pouvoir adjudicateur ne sera en aucun cas tenu de verser des dommages-intérêts, incluant sans restriction des dommages-intérêts pour manque à gagner, liés à l'annulation d'un appel d'offres, quand bien même le pouvoir adjudicateur aurait été informé de la possibilité de dommages-intérêts. La publication d'un avis d'appel d'offres n'engage nullement le pouvoir adjudicateur à mettre en œuvre le programme ou le projet annoncé.

25. Voies de recours

Si un soumissionnaire s'estime lésé par une erreur ou irrégularité commise dans le cadre d'une procédure de sélection ou de passation de marché, il peut déposer une plainte. Pour plus de détails, se référer à la section 2.4.15 du Guide pratique.

B. CAHIER DES CHARGES

- **Lot n°1: ACQUISITION DE TROIS TRACTEURS 82 CV 4X4 (contrats n°BAN/2013/323-366 et 335-292)**

Caractéristiques techniques des 3 tracteurs agricoles 82 CV 4X4 :

Moteur

Marque	
type de moteur	Deuxième génération (TIER 2)/ 4 cylindres à aspiration naturelle
Cylindré	4100 cm ³
Type de refroidissement	Eau

Transmission

Type	
Boite de vitesse	8 vitesses marche avant et 2 vitesses marche arrière

<u>Prise de force</u>	540 trs/mn
Commande	Mecanique

Relevage Attelage

Catégorie	2
Capacité	2500 à 3000 kg
Commande	Mecanique de préférence

Hydraulique

Débit	42 litres/ mn
pression	170 bar
Nombre distributeur	1 (double effet)

Pneumatique

Jante	
Type	Tubeless

Pneumatique	Radial
Technologie	Avant : 12,4 R24 ou 320/85 R24 / Arrière: 18,4 R30
Dimensions	ou 460/85 R30

<u>Cabine</u>	Cadre de sécurité et toit pare soleil uniquement
---------------	--

N.B. Le matériel assemblé sera réceptionné **prêt à l'utilisation** au siège de la PHP à Nyombé. Les **conditions de garantie** doivent être spécifiées dans l'offre (minimum 1 an de garantie hors pneumatique, avec gratuité du remplacement des pièces défectueuses).

Incoterm : DDP NYOMBE pour les fournisseurs locaux ; CIF DOUALA pour les fournisseurs étrangers

A indiquer obligatoirement dans l'offre:

- **Origine du matériel**
- **Délais de livraison,**
- **Preuves d'expérience dans les livraisons similaires pendant les 3 dernières années,**
- **Garantie du matériel,**
- **Capacité à assurer un Service Après Vente local et efficace (critère éliminatoire – voir partie A du DAO),**
- **Acceptation des conditions de règlement de PHP.**

- **Lot n°2 : ACQUISITION DE QUATRE TRACTEURS 70 CV 4X2 (contrat n°BAN/2013/335-288)**

Caractéristiques techniques des 4 tracteurs agricoles 70 CV 4X4 :

Moteur

Marque

Deuxième génération (TIER 2)/ 4 cylindres à aspiration

type de moteur

naturelle

Cylindré

4100 cm3

Type de refroidissement

Eau

Transmission

Type

Boite de vitesse

8 vitesses marche avant et 2 vitesses marche arrière

Prise de force

540 trs/mn

Commande

Mecanique

Relevage Attelage

Catégorie

2

Capacité

2500 kg

Commande

Mecanique de préférence

Hydraulique

Débit

42 litres/ mn

pression

170 bar

Nombre distributeur

1 (double effet)

Pneumatique

Jante

Type

Tubeless

Pneumatique

Radial

Technologie

Avant : 7.50-16 Arrière: 18,4 R30 ou 460/85 R30

Dimensions

Dimensions

Cabine

Cadre de sécurité et toit pare soleil uniquement

N.B. Le matériel assemblé sera réceptionné **prêt à l'utilisation** au siège de la PHP à Nyombé. Les **conditions de garantie** doivent être spécifiées dans l'offre (minimum 1 an de garantie hors pneumatique, avec gratuité du remplacement des pièces défectueuses).

Incoterm : DDP NYOMBE pour les fournisseurs locaux ; CIF DOUALA pour les fournisseurs étrangers

A indiquer obligatoirement dans l'offre:

- **Origine du matériel**
- **Délais de livraison,**
- **Preuves d'expérience dans les livraisons similaires pendant les 3 dernières années,**
- **Garantie du matériel,**
- **Capacité à assurer un Service Après Vente local et efficace (critère éliminatoire – voir partie A du DAO),**
- **Acceptation des conditions de règlement de PHP.**

- **Lot n°3 : ACQUISITION D'UN TRACTEUR 70 CV 4X4 (contrat n°BAN/2013/335-302)**

Caractéristiques techniques du tracteur agricole 70 CV 4X4 :

Moteur

Marque	
type de moteur	Deuxième génération (TIER 2)/ 4 cylindres à aspiration naturelle
Cylindré	4100 cm3
Type de refroidissement	Eau

Transmission

Type	
Boite de vitesse	8 vitesses marche avant et 2 vitesses marche arrière
Prise de force	540 trs/mn
Commande	Mecanique

Relevage Attelage

Catégorie	2
Capacité	2500 kg
Commande	Mecanique de préférence

Hydraulique

Débit	42 litres/ mn
pression	170 bar
Nombre distributeur	1 (double effet)

Pneumatique

Jante	
Type	Tubeless
Pneumatique	
Technologie	Radial
Dimensions	Avant : 12,4 R24 ou 320/85 R24 / Arrière: 18,4 R30 ou 460/85 R30

<u>Cabine</u>	Cadre de sécurité et toit pare soleil uniquement
----------------------	--

N.B. Le matériel assemblé sera réceptionné **prêt à l'utilisation** au siège de la PHP à Nyombé. Les **conditions de garantie** doivent être spécifiées dans l'offre (minimum 1 an de garantie hors pneumatique, avec gratuité du remplacement des pièces défectueuses).

Incoterm : DDP NYOMBE pour les fournisseurs locaux ; CIF DOUALA pour les fournisseurs étrangers

A indiquer obligatoirement dans l'offre:

- **Origine du matériel**
- **Délais de livraison,**
- **Preuves d'expérience dans les livraisons similaires pendant les 3 dernières années,**
- **Garantie du matériel,**
- **Capacité à assurer un Service Après Vente local et efficace (critère éliminatoire – voir partie A du DAO),**
- **Acceptation des conditions de règlement de PHP.**

- **Lot n°4 : ACQUISITION ET INSTALLATION D'UN SYSTEME DE TRANSPORT PAR CABLE SUR 91HA DANS LES PLANTATIONS DE PHP A DEHANE (contrats n°BAN/2013/335-298 et 335-300)**

I - OBSERVATIONS GENERALES

Les présentes prescriptions techniques contractuelles que complètent les plans et le devis quantitatif sont données à titre indicatif pour l'exécution des travaux. Une omission quelconque ne saurait servir de prétexte en cas de malfaçon ou tout autre vice constaté sur les travaux étant donné que l'entrepreneur peut avant et pendant l'exécution demander des renseignements complémentaires au service chargé du contrôle ou au maître d'ouvrage.

L'entrepreneur est donc chargé de tenir compte des omissions ou des erreurs qui existeraient dans les dessins et le présent devis afin de réaliser le projet suivant les règles de l'art.

Tous les documents graphiques remis à l'entrepreneur pour l'exécution des ouvrages doivent être considérés comme une proposition qu'il devra examiner avant tout début d'exécution.

Il devra donc signaler au Maître d'œuvre les dispositions qui ne lui paraîtraien pas en rapport avec la solidité, la conservation des ouvrages, l'usage auquel ils sont destinés ou l'observation des règles de l'art.

Les modifications doivent être soumises au maître d'ouvrage ou au maître d'œuvre avant exécution.

D'une manière générale les travaux seront exécutés suivant les règles de l'art et conformément aux documents ci-après :

- Cahiers des charges applicables aux travaux de bâtiments.
- Les réglementations locales des services publics.

L'exécution des travaux ainsi que tous les calculs et vérifications nécessaires incombent à l'entrepreneur qui demeure responsable du chantier.

Les matériaux à mettre en œuvre devront être agréés par le service de contrôle avant leur utilisation.

- L'entrepreneur est donc tenu de justifier à toutes demandes du service de contrôle de la provenance et de la qualité des matériaux et fournitures employés.

Les prestations s'entendent fourniture, pose et toutes suggestions. Toutefois certaines fournitures sont à la charge du Maître d'Ouvrage et sont bien spécifiées dans le devis quantitatif.

NB - Aucune mesure ne devra être prise à l'échelle métrique sur les plans, sauf sur les dessins à grandeur d'exécution. En cas d'erreur, d'insuffisance ou de manque de côtes, l'entrepreneur devra s'en référer au Maître d'œuvre qui fera lui même les mises au point ou rectifications nécessaires.

- L'entrepreneur doit fournir en temps utile les plans de détails nécessaires à leurs propres travaux.

II- PRESENTATION DU PROJET

Le projet concerne l'extension des plantations PHP à Dehane au Cameroun sur 800 hectares. Il s'agit de la fourniture et de la pose de matériels permettant d'acheminer les régimes de banane des plantations jusqu'aux stations de conditionnement en les transportant sur un réseau de câbles fixes (cableway) à l'aide de trolleyss formant des trains tirés manuellement ou par tracteurs hydrauliques. Sur 800 hectares il est d'abord prévu d'équiper 52 hectares cette année. Chaque année il sera équipé une partie de la plantation, qui fera 800 hectares au total en 2017 environ.

Cet appel d'offre constitue le prolongement d'une première installation de cableway sur 52 ha.

Environnement

- Site :	Dehane (à 15 km d'Edea)
- Pays :	Cameroun
- Température max :	40°C à l'ombre
- Température mini :	20°C à l'ombre
- Altitude :	100m
- Humidité relative max	80%

III- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les prestations concernent l'étude de l'installation de cableway, la fourniture et la mise en place de tous les matériels nécessaires à la réalisation du projet, pour une deuxième partie de 91 hectares de plantation, sur un projet total de 800 hectares. La première partie du projet (52ha) a été attribuée à Centro Aceros après appel d'offre ouvert international. Ce marché sera donc le prolongement du premier marché.

Elles comprennent :

1°) Pour l'étude

- l'analyse du plan de principe fourni par la PHP,
- la conception des ouvrages de franchissement des obstacles (drain principaux, talwegs ...)
- l'établissement des plans,
- l'élaboration d'un devis quantitatif détaillé du matériel.

2°) Pour les travaux de fourniture

- la fourniture du câble, support câble, y compris accessoires de fixation et de raccordement,
- la fourniture des poteaux tendeurs et barre d'ancrage y compris tous les accessoires de fixation,
- la fourniture des tubes pour arches y compris accessoires de scellement (plaque de support, cale),
- la fourniture des aiguillages de type manuel ou automatique,

- la fourniture des fers plats et support fer plats y compris accessoires de fixation et de raccordement,
- la fourniture des ensembles pour ouvrages de franchissement (drains, talwegs etc.),
- la fourniture des trolleys complets avec barres d'espacement,
- la fourniture des tracteurs thermiques suspendus,
- la fourniture d'un jeu de 2 tracteurs thermiques suspendus supplémentaire (pour équiper la première installation de 52ha qui n'avait pas compris les tracteurs)
- la fourniture d'un jeu de pièces de rechange pour une année de fonctionnement,
- toutes autres fournitures nécessaires à la complète et parfaite installation.

Les blocs béton pour support arche et pour barre d'ancrage et end post seront fabriqués sur place.

3°) Pour les travaux d'installation

Les travaux d'installation à réaliser par l'entreprise dans le cadre de ce marché sont les suivants :

- le pré montage de tous les éléments d'assemblage,
- l'implantation et matérialisation des arches,
- la fixation et le scellement des arches et autres accessoires,
- le déroulage, la stabilisation et la tension des câbles,
- la fabrication et la fixation des systèmes d'ancrages,
- réalisation des jonctions câble/penderie.

IV - PRESCRIPTIONS D'EXECUTION

L'entreprise travaillera sur la base des plans d'installation de cableway fourni par la PHP. Elle analysera ces plans, fera ses commentaires, réalisera les plans d'implantation et dressera un devis quantitatif détaillé et chiffré des matériels à fournir pour une parfaite et complète installation.

Après avoir chiffré la solution proposée sur les plans d'installation fournis par la PHP, le fournisseur pourra proposer une ou plusieurs variantes. Ces variantes devront tenir compte des contraintes suivantes :

- les pistes principales ne devront pas traverser les lignes de cableway,
- les lignes secondaires de cableway devront passer soit en bordure de parcelles, soit au milieu de celles-ci,
- pas de pente de plus de 2.5%.

Le fournisseur devra joindre à sa proposition une documentation technique du matériel proposé. Le fournisseur devra également joindre un devis détaillé de l'outillage de maintenance approprié et des pièces de rechange nécessaires pour une année de fonctionnement.

V- DESCRIPTION DES MATERIELS ET INSTALLATIONS

- le câble sera en acier, livré avec cigares de raccordement et devra pouvoir supporter une tension minimale de 2,5 tonnes,
- les supports câble seront en acier galvanisé.

TUBE POUR ARCHE, PIECE DE SCELLEMENT

- tubes en acier galvanisé diamètre 42 x 3 mm (1'' 1/4),
- plaques de support en acier galvanisé, de dimension minimale 100 x 100 x 4 mm. Elles seront percées d'un trou diam. 47 ou 50 central permettant le passage du tube,
- cales pour support arche en acier galvanisé,
- la longueur de chaque élément de tube devra être suffisante pour permettre :
 - l'ancrage de l'arche à au moins 40 cm de profondeur,
 - le passage du câble à au moins 2,20 m du sol,
 - un écartement mini de 1,5 m entre pieds d'une arche simple ligne et 3,2 m entre pieds extrêmes d'une arche double ligne.

La distance entre deux arches voisines sera de 15 m pour les lignes secondaires et 10 m pour les lignes principales.

POTEAUX TENDEUR (END POST)

Ils seront en acier galvanisé de profil rectangulaire et suffisamment robustes pour résister aux sollicitations imposées par la tension des câbles.

BARRES D'ANCRAGE

En acier galvanisé de profil cylindrique ou rectangulaire et de section suffisante pour supporter les sollicitations imposées par la tension du câble.

FER PLAT

Les fers plats seront de section minimale 60 x 10 mm et de courbure appropriée. Devront être livrés avec support et accessoires de fixation et de raccordement.

AIGUILLAGE

Les aiguillages seront de courbures et longueur appropriées. Ils seront de type manuel ou automatique.

TROLLEYS

Les trolleyss devront être à roulements et équipés de graisseur. Les barres d'espacement seront réalisées en acier galvanisé et devront être suffisamment solides pour résister à la traction et aux chocs.

V- CADRES DEVIS POUR FOURNITURE ET POSE

Est présenté ci-après le quantitatif des fournitures à proposer. Il appartiendra à chaque soumissionnaire de détailler chaque poste en fonction :

- des éléments qu'il compte mettre en œuvre pour la composition de l'ouvrage,
- du type d'assemblage, fixation et raccordement qu'il aura adopté.

Il reste entendu que l'ensemble des fournitures devra permettre une installation parfaite et complète.

N°	DESIGNATIONS	U	QUANTITÉ
I-	<u>INSTALLATION</u>		
	Câble y compris pièces de raccordement	ml	0
	End post (poteaux tendeurs) y compris accessoires d'ancrage	u	0
	Arches en tube acier galvanisé 1"1/4 ép.mini = 3 mm pour lignes secondaires y compris plaques-support, cales et crochets support câble	u	0
	Arches en tube acier galvanisé 1"1/4 ép.mini = 3 mm pour lignes principales simples y compris plaques-support, cales et crochets support câble	u	0
	Arches en tube acier galvanisé 1"1/4 ép.mini = 3 mm pour doubles lignes principales y compris plaques-support, cales et crochets support câble	u	0
	Aiguillage droite de courbure appropriée y compris rail, support rail et fixation, hors penderie	u	0
	Aiguillage gauche de courbure appropriée y compris rail support rail et fixation, hors penderie	u	0
	Trolleys complets	u	0
	Barres d'espacement	u	
	Portail double y compris portique, charnières, fer plats, support fer plat, by pass entrée et sortie, accessoires	u	0
	Portail simple y compris portique, charnières, fer plats, support fer plat, by pass entrée et sortie, accessoires	u	0
	Ensemble rotary	ens	0
	Ensemble by pass	ens	0
II-	<u>TRACTEURS</u>		
	Tracteur thermique suspendu, complet	u	0
III-	<u>OUTILLAGE MAINTENANCE</u>		
	Tendeur de câble (vérin et pompe hydraulique)	u	0
	Palan différentiel	u	0
	Jeu de filière appropriée droite et gauche	ens	0
	Pince câble	u	0
	Dérouleuse de câble	u	0
	Cintreuse de tube	u	0
I-V	<u>PIECES DE RECHANGE</u>		
	Jeu de pièces de rechange (à détailler)	ens	0
V	<u>TRACTEUR THERMIQUE</u> suspendu, complet supplémentaire	u	2

Documentation

Toutes la documentation devra être fournie en français sous format informatique (PDF, MS Word, MS Excel, ou dxf)

A joindre à l'offre

- documentation technique du matériel proposé.
- devis détaillé de l'outillage de maintenance approprié et des pièces de rechange nécessaires pour une année de fonctionnement.

Atouts : Meilleurs délais de livraison, preuve d'expérience dans les travaux similaires pendant les 3 dernières années, meilleure garantie du matériel.

- **Lot n°5 : ACQUISITION DE MATERIELS POUR EQUIPER 143 HECTARES DE PLANTATIONS DE BANANES EN HAUBANNAGE AERIEN (contrats n°BAN/2013/335-298, 335-300, 335-302)**

I - OBSERVATIONS GENERALES

Les présentes prescriptions techniques contractuelles que complètent les plans et le devis quantitatif sont données à titre indicatif pour l'exécution des travaux ; une omission quelconque ne saurait servir de prétexte en cas de malversation ou tout autre vice constaté sur les travaux étant donné que l'entrepreneur peut avant et pendant l'exécution demander des renseignements complémentaires au service chargé du contrôle ou au maître d'ouvrage.

L'entrepreneur est donc chargé de tenir compte des omissions ou des erreurs qui existeraient dans les dessins et le présent devis afin de réaliser le projet suivant les règles de l'art.

Tous les documents graphiques remis à l'entrepreneur pour l'exécution des ouvrages doivent être considérés comme une proposition qu'il devra examiner avant tout début d'exécution.

Il devra donc signaler au Maître d'œuvre les dispositions qui ne lui paraîtraien pas en rapport avec la solidité, la conservation des ouvrages, l'usage auquel ils sont destinés ou l'observation des règles de l'art.

Les modifications doivent être soumises au maître d'ouvrage ou au maître d'œuvre avant exécution.

D'une manière générale les travaux seront exécutés suivant les règles de l'art et conformément aux documents ci-après :

- Cahiers des charges applicables aux travaux de bâtiments.
- Les réglementations locales des services publics.

L'exécution des travaux ainsi que tous les calculs et vérifications nécessaires incombent à l'entrepreneur qui demeure responsable du chantier.

Les matériaux à mettre en oeuvre devront être agréés par le service de contrôle avant leur utilisation.

- L'entrepreneur est donc tenu de justifier à toutes demandes du service de contrôle de la provenance et de la qualité des matériaux et fournitures employés.

Les prestations s'entendent fourniture et toutes suggestions. Toutefois certaines fournitures sont à la charge du Maître d'Ouvrage et sont bien spécifiées dans le devis quantitatif.

NB - Aucune mesure ne devra être prise à l'échelle métrique sur les plans, sauf sur les dessins à grandeur d'exécution. En cas d'erreur, d'insuffisance ou de manque de côtes, l'entrepreneur devra s'en référer au Maître d'œuvre qui fera lui-même les mises au point ou rectifications nécessaires.

- L'entrepreneur doit fournir en temps utile les plans de détails nécessaires à leurs propres travaux.

II- PRESENTATION DU PROJET

Le projet concerne l'extension des plantations PHP à Dehane au Cameroun. Le projet total est de créer 800 hectares de nouvelles plantations à Dehané. Le projet consiste en la fourniture de matériels permettant de maintenir le bananier et son régime dans la verticalité. L'haubanage aérien utilise un câble d'acier fortement tendu qui sert de base de fixation aux ficelles qui maintiendront les bananiers. Les câbles sont maintenus en hauteur par des poteaux en bois traités à cœur, et fixés aux extrémités par un système d'ancrage. Dans un premier temps il est prévu d'équiper 143 hectares en haubanage aérien. D'ici 2017 environ il est prévu que 800 hectares soient équipés.

Il sera proposé en option l'installation du système proposé.

III – CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les prestations concernent la fourniture de tous les matériels et outillage nécessaires à l'installation du système d'haubanage aérien;

Elles comprennent :

- la fourniture du câble, y compris accessoires de guidage et de fixation sur poteaux et accessoires d'assemblage aux intersections de lignes,
- La fourniture des poteaux
- la fourniture des éléments d'ancrage en bout de ligne (cornière, tige en boucle filetée, écrou, serre câble, cosse cœur ...)
- tous les percements, boulonnerie et accessoires nécessaires à l'assemblage des différents éléments
- toutes autres fournitures nécessaires à la complète et parfaite installation.

Les blocs béton d'ancrage ne font pas partie des prestations du Fournisseur.

IV - PRESCRIPTIONS D'EXECUTION

L'entreprise travaillera sur la base des plans d'installations de l'haubanage aérien fourni par la PHP. Il analysera ces plans, fera ses commentaires et dressera un devis quantitatif détaillé et chiffré des matériels et outillages qu'il compte fournir pour une parfaite et complète installation.

Après avoir chiffré la solution proposée sur les plans d'installation fournis par la PHP, le Fournisseur pourra proposée une ou plusieurs variantes. Ces variantes devront tenir compte des contraintes suivantes :

- les lignes de poteaux et les collecteurs ne doivent pas se superposer.
- les poteaux devront être installés en quinconce et ne devront pas coïncider avec les chemins de cableway.
- pas de portée de plus de 50 m

Les variantes pourront portées aussi sur les caractéristiques du matériel à fournir.

Le Fournisseur devra joindre à sa proposition une documentation technique de chaque matériel proposé.

Le Fournisseur devra également joindre un devis détaillé des pièces de rechange nécessaires pour une année de fonctionnement.

V - DESCRIPTION DES MATERIELS ET INSTALLATIONS

Le câble sera en acier et sera lisse et devra pouvoir supporter une tension minimale de 2,5 tonnes. Son diamètre sera de 5 mm.

ANCORAGE

Chaque cornière d'ancrage sera en acier galvanisé et aura une longueur minimale de 30 cm. Dimension 50mm x 50mm x 5mm. Elle sera percée d'un trou circulaire pour le passage de la tige filetée d'ancrage.

Les tiges d'ancrage seront filetées et de diamètre 10 mm (minimum) et seront en acier galvanisé (galvanisation effectuée après la réalisation du filetage). Elles seront livrées avec écrous d'ancrage zingués (2 par tige) à l'extrémité filetée et une boucle fermée et zinguée à l'autre. Chaque tige aura une longueur de 3 mètres.

Les cosses – coeurs, les écrous, les boucles et les serre câble seront galvanisés et dimensionnés pour résister aux sollicitations dues à la tension du câble.

GUIDAGE DU CABLE

- Les tubes de guidage pour passage du câble dans les poteaux end post auront une longueur de 12 cm (minimum) et seront en acier galvanisé. Diamètre extérieur 17 mm ; épaisseur 2 mm.
- Channelas pour guidage câble sur poteaux intermédiaires : chaque chennalas sera en forme de U (02 par poteau) de dimension 15x10x1,5 mm , et sera en acier galvanisé. Longueur 4 cm. Les channelas seront livrés avec tous les percements et accessoires de fixation sur poteau et calage du câble.
- Croisillon : Seront en acier galvanisé.

IV- CADRE DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

Est présenté ci-après le cadre devis des fournitures à proposer. Il appartiendra à chaque Fournisseur de détailler chaque poste en fonction :

- des éléments qu'il compte mettre en œuvre pour la composition de l'ouvrage
- du type d'assemblage, fixation et raccordement qu'il aura adopté

Il reste entendu que l'ensemble des fournitures devra permettre une installation parfaite et complète.

DESIGNATION		QUANTITE	Prix Unitaire	Prix Total
MATERIEL				
POTEAUX	U			
CABLE ACIER LISSE DIAM.5 MM	ML			
COSSE CŒUR GALVANISE	U			
TIGE EN BOUCLE FILETEE GALVANISEE AVEC BOUCLE. DIAM. 10 MM. LONG. 3 M	U			
CORNIERE 50x50x5. LONG. 30 CM	U			
ECROU GALVANISE POUR TIGE FILETEE	U			
SERRE CABLE GALVANISE	U			
TUBE END POST GALVANISE DIAM.17MM LONG 12 CM	U			
CHANNEL GALVANISE	U			
CROISILLON GALVANISE	U			
OUTILLAGE				
TIRE FORT DE 3 TONNES ET ACCESSOIRES	U			
ECHELLE ALU DE 5 M	U			
DEROULEUSE DE CABLE	U			
MONTANT TOTAL HT				

A indiquer dans l'offre :

- Origine du matériel
- Délais de livraison,
- Garantie du matériel,
- Capacité à assurer un Service Après Vente (vente de pièces détachées),
- Acceptation des conditions de règlement de PHP.

- **Lot n°6 : ACQUISITION D'UNE LAME NIVELLEUSE (contrat n°BAN/2013/323-366)**

Les caractéristiques ci-dessous concernent une lame nivelleuse légère.

CHÂSSIS :

Structure poutre ronde

LAME :

Largeur : 1,50 à 2,00 m,

Hauteur : 0,4 à 0,45 m,

Poids : 150 à 200 kg,

Rotation : 360 °,

Déport : en option,

Inclinaison : en option,

Adaptation : 3 points.

DOCUMENTS :

Catalogue pièces détachées, Notice d'utilisation. Garantie. Attestation d'origine.

A indiquer dans l'offre :

- o **Origine du matériel**
- o **Délais de livraison,**
- o **Garantie du matériel,**
- o **Capacité à assurer un Service Après Vente (vente de pièces détachées),**
- o **Acceptation des conditions de règlement de PHP.**

- **Lot n°7 : FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SYSTEME DE PROTECTION ANTI-BELIER (contrat n°BAN/2013/323-363)**

Ce lot concerne la fourniture et l'installation d'un dispositif de protection anti-bélier des conduites acier du système d'irrigation des stations de pompage de Koumbé 1 et 2.

Le plan du cahier des charges se défini comme suit :

- I. DESCRIPTION DE LA CONDUITE
- II. DISPOSITIF DE POMPAGE
- III. ALIMENTATION DES ELECTROPOMPES
- IV. CONDUITE ET EQUIPEMENTS DIVERSES
- V. MODE D'UTILISATION DES CONDUITES ET EQUIPEMENT SUR PIPE (CONDUITE PRIMAIRE)
- VI. PRESTATION DEMANDEE

INTRODUCTION

La PHP reconvertie la station de pompage à moteur thermique (motopompe diésel) en station de pompage à électropompe.

Le réseau avec la station à moteur thermique disposait de la protection liée au nombre élevé de piquage ouvert disponible sur les conduites principale et d'un dispositif de décharge. Ce niveau de protection a fait ses preuves car la probabilité de voir toutes les motopompes s'arrêter instantanément tendait vers zéro.

Aujourd'hui les électropompes sont alimentées par le réseau national de distribution électrique et la probabilité évoquée plus haut est très forte.

Il y'a donc une nécessité impérieuse d'avoir une protection efficace des conduites et stations contre les surpressions et les dépressions issues des arrêts brusques des électropompes à la suite des interruptions de la fourniture électrique à la station.

I. DESCRIPTION DES CONDUITES À PROTÉGER

Dans le cadre des présents travaux il s'agit de procéder à la protection de deux de nos plus longues conduites à savoir les conduites appelées :

Koumbé 1 ou K1

Koumbé 2 ou K2

DESCRIPTION DE KOUMBÉ 1

La conduite K1, entièrement en acier soudé est d'une longueur de 8.970 Km. Elle comporte plusieurs piquages repartis comme suit :

Vidanges :	8
Ventouses :	11
Piquages de prélèvement d'eau :	25

Cette conduite de forme télescopique est faite de tuyaux acier de diamètre variant.

Diamètre : 700 mm longueur : 2577 mètres,
500 mm : 2415 mètres,
400 mm : 3978 mètres.

Cette conduite est alimentée par une station de pompage équipée de six électropompes d'une capacité chacune de 200m³/h à une HHT de 20 bars ou 200 m CE. Cette conduite transporte au départ de la station un débit global de 1200 m³/h sur une distance de 2.577 Km avant le premier service en route.

DESCRIPTION DE KOUMBÉ 2

La conduite K2, entièrement en acier soudé est d'une longueur de 13.278 Km. Elle comporte plusieurs piquages repartis comme suit :

Vidanges :	14
Ventouses :	9
Piquages de prélèvement d'eau :	21

Cette conduite de forme télescopique est faite de tuyaux acier de diamètre variant

Diamètre : 500 mm longueur : 9347 mètres,
400 mm : 143 mètres,
350 mm : 1416 mètres,
273 mm : 1936 mètres,
219 mm : 435 mètres.

Cette conduite est alimentée par une station de pompage équipée de six électropompes d'une capacité chacune de 200m³/h à une HHT de 20 bars ou 200 m CE. Cette conduite transporte au départ de la station un débit global de 1200m³/h sur une distance de 7 Km avant le premier service en route.

II. DISPOSITIF DE LA STATION DE POMPAGE

La station de pompage de Koumbé est un complexe comprenant dix neuf (19) électropompes réparties sur trois entités de pompages distinctes appelées :

Station de pompage Koumbé 1,
Station de pompage Koumbé 2,

Station de pompage Koumbé 3.

Comme les noms l'indiquent, chacune de ces stations envoie son eau dans une des conduites K1-K2-K3 et est équipée comme suit :

K1 : Six électropompes de 200 m3/h à 200 mCE,

K2 : Six électropompes de 200 Kw + une réserve de 200 m3/h à 220 m CE de 200 Kw,

K3 : Cinq électropompes + une réserve de 200 m3/h à 160 m cE de 132 Kw.

Les installations sont faites de telle sorte que toutes les combinaisons à travers les électropompes sont possibles entre K1-K2.

Sur chaque refoulement des électropompes est installée une décharge de type O461 de marque BAYARD pour une première réponse à la surpression.

III. ALIMENTATION DES ÉLECTROPOMPES EN ÉNERGIE ÉLECTRIQUES

Les électropompes ont été installées en 2010 et raccordées à un ensemble de groupes électrogènes fournissant un total de plus 4 500 KVA pour l'alimentation des moteurs en énergie.

Avec les groupes électrogènes le risque de subir un arrêt brusque de l'ensemble de la station ou de l'une des sous-stations était quasiment nul.

En 2013-2014 nous avons entrepris de connecter le complexe de la station de pompage sur le réseau national de fourniture d'énergie électrique.

Non seulement la fiabilité et la régularité de cette fourniture d'énergie est à questionner mais nous pensons que le risque de subir des arrêts et redémarrage des électropompes à la suite des interruptions intempestives de la fourniture d'énergie est grand.

IV. CONDUITES ET EQUIPEMENTS DIVERSES :

Les conduites comme indiquées plus haut sont longues de plusieurs kilomètres et installées de manière télescopique du plus grand diamètre au plus petit. Les origines et âges de ces différentes conduites sont très différents.

Le principe de pose est de réaliser les travaux d'installation en conduite enterrée, mais les contraintes de relief nous ont obligés pour certains tronçons à être en mode aérien ou semi enterré.

Les conduites sont équipées de nombreux piquages pour service en route de débit, qui alimentent soit les îlots d'irrigation, soit les stations de conditionnement des fruits. Quelques consommateurs d'eau à usage domestique sont raccordés sur le réseau pour arrosage de pelouse ou autres usage de propreté dans les complexes.

Chaque piquage de prélèvement d'eau est équipé de :

- Une vanne,
- Un régulateur de pression (régulation à l'aval),
- Un limiteur de débit,
- Un compteur d'eau.

Les conduites sont également équipées de ventouse et des purges comme indiqués sur plans.

V – MODE D’UTILISATION DES CONDUITES PRIMAIRES

Comme indiqué plus haut chaque conduite primaire est équipée de piquages pour desservir les quartiers hydraulique d’irrigation.

En moyenne et sur chaque conduite nous avons un prélèvement de 480 m³ d’eau à chaque heure de journée. Cette moyenne est encadrée par des valeurs pouvant aller jusqu’à 1200m³/h pour la valeur maximale et de 270m³/h à certaines heures de la nuit.

Nous rappelons ici qu’en période d’irrigation les stations de pompage fonctionnent 24 heures et sept jours de la semaine. Un personnel dévoué à la régulation longe la conduite primaire pour ajuster la pression à la demande en fonction de l’évolution de l’arrosage dans le quartier hydraulique à chaque heure de changement de position.

Le nombre de piquage ouvert à la fois est d’environ neuf en journée (les stations de conditionnement compris) et de trois à cinq dans la nuit. Chaque piquage pour irrigation délivre un débit de 90 à 100 m³/h et les stations de conditionnement sont alimenter à hauteur de 60à 70 m³/h.

VI PRESTATION DEMANDEE

La prestation de service demandée par le présent document consiste :

- en l’étude de la protection intégrale des deux conduites primaires d’irrigation K1 ET K2 (dont les caractéristiques sont indiquées plus haut) et des équipements de station,
- à la fourniture des équipements et accessoires nécessaires à la réalisation du dispositif de protection résultant de l’étude menée supra.

Cette protection devra intégrer la maîtrise des surpressions et des dépressions sur toutes les sections des deux conduites.

A indiquer dans l’offre :

- **Origine du matériel**
- **Délais de livraison,**
- **Garantie du matériel,**
- **Capacité à assurer un Service Après Vente (vente de pièces détachées),**
- **Acceptation des conditions de règlement de PHP.**

- **Lot n°8 : ACQUISITION DE CHAMBRES DE TRAITEMENT POUR STATIONS D'EMBALLAGE (contrat n°BAN/2013/323-365)**

Les chambres de traitement permettront d'appliquer un produit fongicide sur les bananes transportées sur des plateaux roulants sur des convoyeurs à rouleaux libres. Elles devront être équipées d'un déclenchement automatique de la pulvérisation. Elles seront composées de deux parties : un système de convoyeurs à rouleaux placé à environ 80 cm du sol sur lequel sera positionnée la cage de traitement.

Les plateaux de 650mm X 950mm transportant les mains de bananes circuleront sur un convoyeur à rouleaux libres et équipé de rouleaux en PVC Ø 50 d'une longueur de 600 mm avec axe zingué Ø 10 et roulements de manutention bille inox. Le pas des rouleaux sera de 75 mm. L'ossature de l'ensemble sera réalisée en acier inoxydable et les pieds seront réglables en hauteur (plage de 20 cm).

La cage de traitement aura les dimensions suivantes : longueur : 150 cm, largeur : 90 cm et hauteur : 50 cm. La pulvérisation sera appliquée par l'intermédiaire de deux rampes de deux et trois buses placées en quinconce. Le déclenchement automatique de la pulvérisation se fera par l'intermédiaire d'un système mécanique. L'ensemble devra être réalisé en matériaux résistant aux lieux humides. Les parois seront en matériau translucide afin de contrôler visuellement l'application du fongicide.

La pompe et tout les accessoires nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble font l'objet du présent marché. Le réservoir contenant le produit à appliquer aura une contenance de 100 litres.

Le marché concerne trois chambres de traitement pour équiper trois stations d'emballage.

A indiquer dans l'offre :

- **Origine du matériel**
- **Délais de livraison,**
- **Garantie du matériel,**
- **Capacité à assurer un Service Après Vente,**
- **Acceptation des conditions de règlement de PHP.**

- **Lot n°9 : ACQUISITION DE REMORQUES BENNES (contrat n°BAN/2013/335-288 et 335-292)**

Objet

Les remorques bennes sont destinées au ramassage des déchets dans la municipalité de Nyombé-Penja et dans les plantations pour une station de compost.

Caractéristiques techniques

- Nombre de remorques bennes : **2**
- Charge utile : **4T**
- Dimensions intérieures caisse : **4 m x 2 m x 0.80m**
- Bec de canard à la place de porte arrière ; long. **0.5 m** ; angle **40°**
- Châssis en UPN 200 (autre dimensionnement appuyé de note de calcul accepté)
- Caisse de benne en TPN 4mm
- Un essieu de l'ordre de 70 carré en acier type trempé, non freiné avec roulements 30208-30213.
Note de calcul de pré dimensionnement de l'essieu à joindre obligatoirement à l'offre
- Un vérin de levage sous caisse ; benne basculante arrière
- Un flexible de raccordement au tracteur agricole
- Deux roues 270/65 R 18 profil XP27, marque **MICHELIN**
- Un timon en UPN 140 avec anneau, longueur 1.2 m
- Sans éclairage
- Sablage-peinture avec le logo de l'UE (drapeau)
- Plaque réfléchissante à l'arrière

Chaque soumissionnaire doit fournir un mémoire descriptif technique sur les prestations incluant les choix et nature des matériaux, le processus de mise en œuvre.

Préciser délais de livraison avec un planning chronogramme détaillé et complet des prestations, joindre les plans avec coupes à l'échelle du matériel proposé.

N.B. Le matériel assemblé sera réceptionné prêt à l'utilisation au siège de la PHP à Nyombé. Les conditions de garantie doivent être spécifiées dans l'offre (minimum 01 an de garantie hors pneumatique et planches, avec gratuité du remplacement des pièces défectueuses).

A indiquer dans l'offre :

- o **Origine du matériel**
- o **Délais de livraison,**
- o **Garantie du matériel,**
- o **Capacité à assurer un Service Après Vente,**
- o **Acceptation des conditions de règlement de PHP.**

- **Lot n°10 : ACQUISITION DE BALANCES (contrat n°BAN/2013/335-298)**

Objet : Acquisition de balances électroniques pour le pesage des cartons de bananes en stations d'emballage.

Cahier des charges

Quantité : **4** balances plateau 0-60kg

Caractéristiques techniques :

- Taille plateau :550mm*420mm
- Plateau en acier inoxydable de type 304
- Châssis en acier ordinaire
- IP peson : IP67
- Peson en aluminium
- Indicateur électronique en ABS avec écran LCD rétro éclairé avec fort contraste
- Fonctionnement sur secteur ou sur batterie
- Autonomie sur atterie 100Heures
- Résolution maximum 1 :1600-7500d
- Résolution maximum approuvée 1 :3000e
- Température maximum d'utilisation 40°C
- Humidité relative d'utilisation à 31°C :80%
- Présence d'un indicateur d'alerte permettant de visualiser par un système de lumière colorée si le bon poids est atteint ou non.

La livraison du matériel comprend :

- Le montage
- Le réglage et l'étalonnage
- La mise en service

A indiquer dans l'offre :

- Origine du matériel**
- Délais de livraison,**
- Garantie du matériel,**
- Acceptation des conditions de règlement de PHP.**

- **Lot n°11 : ACQUISITION DE MATERIEL D'IRRIGATION SOUS FRONDAISON POUR 91 HA (contrats n°BAN/2013/335-298 et 335-300)**

Le marché concerne la fourniture d'un ensemble complet de materiels d'irrigation sous frondaison pour 91 hectares de plantations de banane au cameroun, à Dehané.

DEVIS DESCRIPTIF TECHNIQUE

DEUX SOUS-LOTS

Sous-lot A : fourniture matériel de couverture, filtration et réparation

Sous-lot B : fourniture matériel de transport d'eau ou pip

SOMMAIRE

DISPOSITION GENERALES

CHAP.I – GENERALITES

- I-1 Objectif
- I-2 Localisation
- I-3 Aperçu sur la climatologie de la zone du projet
- I-4 Qualité des eaux d'irrigation

CHAP. II – TRAVAUX A REALISER

- II – 1 Dispositif de plantation
- II – 2 Consistance des travaux
- II – 3 Offres variantes
- II – 4 Découpage parcellaire
- II – 5 Apports d'eau / Débit asperseur

CHAP.III – DESCRIPTION FONCTIONNEMENT, CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES EQUIPEMENTS

- III-1 Conduite principale de transport (lot 2)
- III-2 Station de filtration
- III-3 Réseau primaire
- III-4 Réseau secondaire
- III-5 Réseau tertiaire
- III-6 Pressions nécessaires
- III-7 Schémas d'installation des réseaux
- III-8 Groupes de soudure tubes polyéthylène d.160 PN 10
- III-9 Caractéristiques des tubes polyéthylène
- III-10 Pluviomètres à lecture directe

CHAP. IV – QUALITE ET PROVENANCE DES MATERIELS ET MATERIAUX

- IV-1 Conduites et rampes
- IV-2 asperseurs
- IV-3 Accessoires
- IV-4 Contrôle de fabrication –Essais
- IV-5 Marquage matériel - Catalogues fabricant
- IV-6 Normes applicables

CHAP. V – ECHANTILLONS DES PIECES A JOINDRE À L'OFFRE

CHAP. VI – RECEPTIONS

CHAP. VII – PRESENTATION DE L'OFFRE

CHAP.VII – ANNEXES

DISPOSITIONS GENERALES

DEFINITION GENERALE DU PROJET

Le présent CCTP concerne l'ensemble des travaux, prestations et fourniture d'équipements nécessaires à l'installation d'un réseau d'irrigation de couverture intégrale pour **91 hectares** de bananeraie en matériel sous frondaison à Dehane.

DISPOSITIONS GENERALES ET OBLIGATIONS

Le présent CCTP a pour but de faire connaître le programme général et le mode de réalisation des travaux projetés. Toutes les dispositions précisées dans ce CCTP devront être respectées, tant en ce qui concerne le choix des matériaux, que les dispositions d'ensemble. Dans tous les cas, l'entrepreneur est tenu de consulter le présent CCTP, et ne pourra prétendre l'avoir ignoré.

LIMITES

Le présent CCTP n'est pas limitatif tant en ce qui concerne la description que pour les quantités qui peuvent y être mentionnées ; elles ne le sont qu'à titre indicatif.

Le présent CCTP n'indique que la description type des ouvrages à réaliser. L'entrepreneur est donc tenu d'adapter les prestations à la construction en les complétant, si besoin est, afin de prévoir ses dépenses et tout ce qui doit normalement entrer dans le prix de travaux exécutés selon l'ensemble des règles et normes en vigueur.

Aucune plus value en cours de fourniture ne pourra être prise en compte, l'offre devra comprendre toutes les sujétions et finitions nécessaires à la parfaite exécution de la commande, conformément aux réglementations en vigueur au cours du mois précédent la remise de l'offre, et aux règles de l'Art. L'entrepreneur ne pourra prétendre à aucune majoration de prix forfaitaire, pour raison d'erreurs, de détails insuffisants ou d'omissions aux descriptions du CCTP et cadre de son prix forfaitaire, étant entendu qu'il s'est rendu compte des valeurs de fourniture à livrer, de leur

importance et de leur nature, et qu'il a supplié, par ses connaissances professionnelles, aux détails qui pourraient être omis sur l'une ou l'autre des pièces du marché.

En cas d'erreur ou d'oubli de la part du fournisseur au cours de l'exécution de la prestation, celui-ci sera tenu pour responsable de son erreur, ainsi que des modifications et suppléments que cela entraînerait.

CHAPITRE I : GENERALITES

1-1 OBJECTIF

- 2 La PHP est actuellement en phase d'extension de ses plantations de bananes à DEHANE. Cette extension se fera en plusieurs phases. Dans la deuxième phase il est envisagé d'irriguer 91 ha (la première phase était l'irrigation de 52 ha). Pour ce faire, nous avons besoin de matériel sous frondaison pour l'installation des surfaces en préparation

Le présent devis descriptif que complètent les schémas, concerne la fourniture des matériels pour l'équipement des plantations en système d'irrigation sous frondaison.

2-1 LOCALISATION

Les plantations sont situées en République du Cameroun, Région du Sud dans les Départements de l'océan arrondissement de LEKOUNDJE village de DEHANE

. Coordonnées :

Environnement

- Site :	Dehane (à 15 km d'Edea)
- Pays :	Cameroun
- Température max :	40°C à l'ombre
- Température mini :	20°C à l'ombre
- Altitude :	100m
- Humidité relative max	80%

I-3 APERCU SUR LA CLIMATOLOGIE DE LA ZONE DU PROJET

- Le climat est de type tropical humide avec une saison sèche souvent marquée de Novembre à Mars.
- La pluviométrie moyenne annuelle varie entre 2 400 et 3 200 mm
- Les températures sous abri de l'air varient entre 20 et 37°C
- L'humidité relative de l'air se situe généralement au dessus de 75%, mais descend en saison sèche entre 65-80%

I-4 QUALITE DES EAUX D'IRRIGATION LA RESSOURCE EN EAU

Pour arroser les sujets du présent projet la PHP se propose de prélever l'eau dans le fleuve appelé le NYONG ; un fleuve à débit très important mais avec une variation de niveau très important au cours de l'année.

Le bassin versant de ce cours d'eau est assez vastes (plusieurs kilomètres carrés) et couvre des zones de forêt. Les eaux de cette rivière sont donc réputées très chargées en feuilles mortes, branchage et beaucoup de matières organiques dissoutes.

Le point de prélèvement de l'eau du Nyong pour notre irrigation est situé à trente cinq kilomètre de l'embouchure du fleuve ; une évaluation est en cours pour déterminer l'influence de la marée haute de l'océan sur les eaux douces du Nyong au point de prélèvement.

Nous n'allons pas écarter la possibilité d'avoir des d'une certaine agressivité .notre préférence portera sur le matériel résistant à la corrosion lorsque ceux -ci remplissent les autres condition du cahier de charge

CHAPITRE II - TRAVAUX A REALISER

II – 1 – DISPOSITIF DE PLANTATION

Les bananiers sont plantées en lignes jumelées(voir annexe parcelle type dispositif 12x11).

La distance entre deux jumelées est de 3.80 mètres.

La distance entre deux lignes de bananier d'une jumelée est de 1.80 mètres.

La distance entre deux bananiers de la même ligne est de 2.3 mètres.

La distance entre les asperseurs est de 12mètres et celle entre deux lignes d'asperseurs et de 11.2 mètres

II – 2 – CONSISTANCE DES TRAVAUX

Sous-lot A :

Fourniture de matériel complet de couverture du réseau d'irrigation

Les prestations concernent la fourniture d'un ensemble complet de matériel permettant d'irriguer 55 ha de plantation par aspersion sous frondaison, blocs (voir annexes 1). La fourniture dans chaque bloc, comprend :

- Un réseau primaire, en tubes et accessoires polyéthylène ;un assemblage des diamètres en télescopique dument justifié serait apprécié
- Un réseau secondaire en tubes et accessoires polyéthylène comprenant peignes et accessoires en tubes et accessoires polyéthylène ;
- Un réseau tertiaire (rampes en tubes polyéthylène portant des cannes de 0.60 m de long sur laquelle est fixé de manière solidaire l'arroseur, et accessoires) ; **diamètre unique** par antenne
- Un groupe de soudure PE complets pour l'assemblage des tubes et accessoires polyéthylène d.160,PN10 ;

Sous-lot B

Fourniture de conduite de refoulement.

Les prestations ici concernent la fourniture d'un ensemble de matériel devant permettre de transporter l'eau pompée par des pompes installées sur la barge vers les parcelles. La fourniture comprend donc :

- Une conduite de transport d'eau vers le réseau primaire conduite appelé « pipe » dans notre expression interne.
- Les équipements de prélèvement et de régulation de pression d'eau dans la conduite primaire de transport vers les quartiers hydrauliques

II – 3 - OFFRES VARIANTES

Les soumissionnaires peuvent proposer des variantes aux conditions du présent descriptif technique et schémas joints. Le fournisseur est tenu dans tous les cas de proposer du matériel complet dont aucune des pièces d'assemblage, de raccordement ou de jonction ne devra faire défaut lors des installations dans les plantations. Le matériel devra toutefois être de bonne qualité et répondre aux exigences du Maître d'ouvrage (caractéristiques de l'arrosage, types de tubes,...).

Les propositions tiendront compte du découpage parcellaire, et des apports d'eau attendus.

II – 4 - DECOUPAGE PARCELLAIRE

Dans les zones à équiper, les plantations sont reparties en parcelles, Les parcelles sont à leur tour regroupées en quartier hydraulique de 25 à 30 hectares chacun. Les parcelles seront découpées en entité de 85m³/h en moyenne.

Les rampes d'irrigation seront disposées parallèlement aux lignes des bananiers.

.

II – 5 - APPORTS D'EAU / DEBIT ASPERSEUR

Le débit unitaire des asperseurs sera de 0.40m³/h avec une portée de 9 à 10 m à une pression de 2.5 à 3 bars.

Les besoins en eau sont de 35 mm bruts par semaine, fractionnés en 03 apports par semaine. Les équipements parcellaires seront dimensionnés en conséquence.

L'arrosage est réalisé 16 heures/ 24heures et 6 jours par semaine dans chaque parcelle.

CHAPITRE III : DESCRIPTION DU FONCTIONNEMENT ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUE DES EQUIPEMENTS

Sous-lot A

III – 1 - STATION DE FILTRATION

Chaque bloc à équiper est alimenté par une prise d'eau existante équipée de vanne, régulateur de pression et un limiteur de débit. En aval, et pour chaque bloc, on disposera une station de filtration à PN10 à débit convenable (85 et 120 m³/h) de type FILTRE A CIRCULATION. L'alimentation et la sortie de la station de filtration seront en tubes et accessoires DN150. La conception de l'assemblage sera simple. La stabilité de l'ensemble sera assurée par des supports à inclure dans les fournitures.

Les équipements de la station sont prévus en DN 150 et PN 10 ; la perte de charge au passage des filtres ne doit pas excéder 5 m CE après contre lavage. La station de filtration sera équipée d'un système de vannes de contre lavage fonctionnant en modes manuel et automatique et sans interruption de l'arrosage, avec système de prise de pression amont et aval sur chaque filtre.

Autres accessoires de filtration : manomètres, ventouse, collecteur d'alimentation, de contre lavage et de sortie, vanne de sécurité à décharge rapide.

Chaque soumissionnaire devra joindre à l'offre, une notice du fabricant indiquant les caractéristiques techniques de toutes les composantes, l'utilisation, les entretiens, les schémas de montage et le catalogue des pièces de rechange.

III – 2 - RESEAU PRIMAIRE

Il s'agit de la conduite destinée à amener l'eau à la parcelle, et partant de la station de filtration ou de la prise d'eau suivant l'éloignement du bloc par rapport à la prise d'eau. Elle sera posée sur le sol et enterrée à la traversée des pistes moyennant fourreaux, dans les cas de tubes déformables ou cassables sous l'effet du poids propre du sol et majoré de la charge des engins agricoles. La pression nominale requise est de 10 bars. La tuyauterie sera livrée avec tous les accessoires complets d'assemblage en polyéthylène haute densité de classe 100. L'assemblage de la tuyauterie en plantation se fera en soudure bout à bout.

Dans chaque bloc, il sera prévu un forfait de conduite en tête morte de 100 ml, à partir de la prise d'eau. Le raccordement du réseau primaire à la prise d'eau se fera par bride DN150 PN16.

III – 3 - RESEAU SECONDAIRE

- Au niveau de la parcelle, le peigne sera en tube polyéthylène haute densité de diamètre approprié, série 6 bars de classe 63, posé sur le sol et raccordé à la canalisation d'amenée.
- L'alimentation du peigne sera centrale et chaque moitié de peigne équipée d'une vanne de sectionnement manuelle.
- Chaque peigne sera également équipée d'une vanne hydraulique munie de pilote de régulation de pression aval.

III – 4 – RESEAU TERTIAIRE

- 1- Les rampes de distribution sont prévues en tubes polyéthylène de diamètre approprié mais non télescopique (rampe de diamètre unique) ; à la traversée des pistes, les rampes passeront à l'intérieur de fourreaux type PVC anti U.V, PN10.
- 2- La livraison des tubes de tertiaires sera faite en rouleau de 150 mètres ou en barres de 12 m .
- 3- Les asperseurs sont prévus pour être montés sur des cannes en tube acier galvanisé de 0.60 à 0.70m de hauteur de diamètre $\frac{3}{4}$ de pouce. Ils doivent être équipés d'un dispositif d'antivol qui permet de solidariser l'asperseur sur la canne.
- 4- Les caractéristiques des asperseurs sont les suivantes :
 - Pression de fonctionnement : 2.5 bars ;
 - Débit unitaire : 400 1/h ;

- Portée mini : 9 m ;
- 5- Les départs des rampes comprennent des colliers de prise en charge et raccords PE :

Toute proposition devra être accompagnée du prospectus du fabricant donnant les performances et autres caractéristiques de l'asperseur.

III – 5 - PRESSIONS NECESSAIRES

- Au niveau des bornes d'irrigation (Branchement sur conduite primaire), les pressions nécessaires sont fonction de la topographie et de l'éloignement de la parcelle ; elles varient entre 4 et 10 bars.
- Au niveau d'une parcelle sur terrain plat, la pression nécessaire en tête de parcelle est de l'ordre de 4 bars ; Toutefois dans une même parcelle, la dénivellation entre le point le plus bas et le point le plus haut peut atteindre 20m.

III – 6 - SCHEMAS D'INSTALLATION DES RESEAUX

Les schémas complets des réseaux secondaires et parcellaires projetés, faisant ressortir les découpages d'unité parcellaire devront être joints à l'offre.

III – 7 - GROUPES DE SOUDURE POUR TUBES POLYETHYLENE D. 160 PN 10

La fourniture comprend un ensemble complet de groupe de soudure pour tubes et accessoires en polyéthylène d.110 à dn 40 PN10. Chaque ensemble à livrer inclut :

- Un poste de soudure complet de petit diamètres avec réductions pour tubes PE 110 à 40 PN 10 ;
- Une plaque chauffante avec thermostat (les modèles à commande électronique ne sont pas indiqués pour la plantation) ;
- Les accessoires de raccordement ;
- Un groupe électrogène Diesel permettant le fonctionnement des équipements ci-dessus et facilement déplaçable manuellement sur les pistes en terre de plantation. L'ensemble du matériel devra avoir une garantie d'au moins six mois.

III-8 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES TUBES POLYETHYLENE

L'examen sans loupe des tubes fera apparaître des surfaces intérieures propres, lisses exemptes des défauts tel que rayures marquées, bulles, grains, soufflures

Les tubes seront marqués et étiquetés de manière indélébile et à chaud et les informations suivante seront lisibles sur chaque mètre de tuyau à savoir :

Identification du fabricant

Désignation de la matière

Pression nominale

Diamètre extérieur x épaisseur de paroi

Année de fabrication

Identification de lot de fabrication

Longueur exacte

Dans le cas de recyclage de la matière première de fabrication des p. la matière dégénérée ne sera pas acceptée.

Une contre expertise des contraintes de fabrication pourra être sollicitée sur les points suivants

- | | |
|---|-------------|
| 1-contrainte au seuil d'écoulement | > 15MPa |
| 2- Allongement à la rupture en traction | > 350% |
| 3- Teneur en noir de carbone | 2 à 2.6% |
| 6- Dispersion de noir de carbone | < 3 |
| 7- Masse volumique à 23 ° c | 940kg/m3 |
| 8- Résistance hydrostatique | >500 heures |

TRES IMPORTANT

Pour cette partie de fourniture, en l'absence de cartes complètes avec courbes de niveau et toutes les routes et drains projetés nous vous présentons une liste complète de pièces à fournir pour la constitution de cette partie du réseau

Toutes les observations visant à améliorer la confection et présentation de cette liste de pièces seraient très appréciées.

Sous-lot B CONDUITE PRINCIPALE DE TRANSPORT

- FOURNITURE DE LA CONDUITE PRINCIPALE DE TRANSPORT OU « PIPE « ET EQUIPEMENTS DE PRELEVEMENT

La conduite sur son premier tronçon va transporter un débit de 400 m³/h sur une longueur de 350 mètres à douze bars. Un seul piquage de service en diamètre 150mm avec tous les équipements au niveau de la station de pompage est prévu sur ce tronçon. Ce tronçon sera équipé d' une vanne de sectionnement avec tous les accessoires d'installation y compris le joint de démontage

Cette deuxième partie de conduite dans sa phase actuelle doit transporter un débit maxi de 200 m³/h sur une distance d'environ 1500 mètres. Les pompes sont dimensionnées à douze bars car elles serviront à arroser d'autres parties de la plantation .Cette conduite doit donc supporter la pression de 12 bars même si la pression de service de la zone d'intérêt est inférieur à cette pression.

Les trois quartiers hydrauliques de cette phase seront raccordés sur cette conduites de transport par des piquages ; chacun des trois piquages en diamètre 150 mm seront donc équipés de vanne à opercule de prélèvement ; de régulateur de pression type hydrostab bayard ou équivalent, de limiteur de débit, de boite à crépine, de compteur d'eau et des prises de pression adéquates. Il faudra prévoir deux vidanges et deux ventouses et une vanne de sectionnement avec tous les accessoires d'installation y compris le joint de démontage.

Cette conduite nous la voulons enterrée mais toutes les options restent ouvertes si elles sont complètes et justifiées.

CHAP - IV QUALITE ET PROVENANCE DU MATERIEL ET DES MATERIAUX

IV - 2 CONDUITES ET RAMPES

Les matériaux constitutifs des conduites et rampes proposées seront choisis parmi les suivant, classés par ordre de priorité :

- Polyéthylène haute densité pour les diamètres supérieurs ou égal 40 mm ;
- PVC ou acier PN 10 uniquement dans certains cas de traversée de piste
- D'autres alliages présentant une bonne tenue à la corrosion.

Le fournisseur sera tenu pour responsable des dégradations dues à l'usure anormale telle que la corrosion ou l'abrasion.

Les éléments seront fournis en longueur standard de 6 ou 12 m ou en couronne de 100 à 200 m suivant les cas.

La pression d'épreuve des tuyauteries en usine est fixée à la pression de fonctionnement majorée de 50% lorsqu'elle est inférieure à 10 bars et 25 bars lorsqu'elle est supérieure ou égale à 10 bars. Cette pression doit être appliquée pendant au moins 10 mn sans occasionner de fuite ou suintement sur la tuyauterie ou le joint, ni de déformation du matériel.

IV - 3 -ASPERSEURS

La présence dans l'offre des procès-verbaux d'épreuves hydrauliques et mécaniques de l'arroseur établis par un laboratoire agréé des pays membres du comité Européen de Normalisation (CEN), serait un avantage.

IV - 4 - ACCESSOIRES

Les autres accessoires (té, bouchons, coudes, mamelons, colliers de prise en charge, manchons, raccords...) seront de préférence en matière plastique PEHD et anti UV, série 6 bars, les systèmes d'accouplement devant être conformes aux canalisations (taraudage, filetage...).

Les vannes de sectionnement et de régulation, en particulier seront robustes, résistantes aux manœuvres cycliques, en matériaux présentant une bonne tenue à la corrosion, d'une étanchéité parfaite à la fermeture, les DN et PN devant être conformes à ceux des équipements sur lesquels elles sont montées.

IV - 5 - CONTROLE DE FABRICATION – ESSAIS

Si la PHP désire assister à certains stades de fabrication ou d'assemblage de matériel, le fournisseur prendra toutes les dispositions pour lui permettre d'avoir accès aux usines concernées et de procéder à tout contrôle de qualité et de performance sur tout échantillonnage de son choix.

Les essais ou épreuves à réaliser en usine ou dans un laboratoire agréé des pays membres de la CEN seraient alors consignés sur procès-verbal signé par les représentants du maître d'ouvrage et fournisseur.

Les frais inhérents à ces essais sont à la charge du fournisseur ; les équipements seront identifiés et numérotés au fur et à mesure de leur mise en fabrication.

A la livraison sur site à NYOMBE au CAMEROUN, il pourra être procédé à la charge du fournisseur et par les soins de ce dernier à des essais portant sur la vérification de la concordance

des spécifications mécaniques et hydrauliques indiquées par le fournisseur dans son mémoire descriptif ; ces tests seront réalisés dans les conditions réelles d'exploitation sur la base d'un (01) échantillon pris au hasard par lot de 100 pièces ; à cet effet le maître d'ouvrage mettra à la disposition du fournisseur une aire d'essai avec une borne délivrant le débit et pressions nécessaires au test des appareils dans les conditions d'exploitation.

Ces essais se feront en présence des représentants du fournisseur et du maître d'ouvrage. Pour la réalisation des ces essais, le fournisseur est tenu de disposer des appareils de mesure nécessaires étalonnés par un organisme agréé par le maître d'ouvrage.

Il sera dressé contradictoirement entre le représentant du maître d'ouvrage et le représentant du fournisseur, un procès-verbal de chaque essai réalisé en deux (2) exemplaires au moins sur carnet numéroté, préparé à l'avance et portant les indications suivantes :

- Numéro d'ordre et date de l'essai
- Nombre d'essais effectués par lots et les résultats obtenus
- La conclusion des essais

Le matériel refusé devra être immédiatement remplacé par le fournisseur. Plus particulièrement seront vérifiés :

- La pression ;
- Le débit ;
- La pluviométrie, portée et uniformité du jet des arroseurs ;
- L'étanchéité des équipements.

IV – 6 - MARQUAGE – CATALOGUES FABRICANT

1- Sauf dérogation accordée par le maître d'ouvrage, chaque matériel portera de façon apparente les indications suivantes :

- Marque de l'usine productrice
- Diamètre nominal ou principales caractéristiques dimensionnelles
- Pression nominale
- Numéro de série

2 – Le fournisseur est tenu de joindre à son offre tous les catalogues de matériels proposés (version française) détaillant les caractéristiques techniques, hydrauliques, mécaniques et dimensionnelles du matériel et autres performances d'exploitation ; les notices d'assemblage, de fonctionnement et d'entretiens ; la liste des pièces de rechange nécessaires pour les 3 premières années d'exploitation ; les abaques de pertes de charge.

IV – 7 - NORMES APPLICABLES

Les normes applicables pour l'exécution ou des essais de vérification seront les suivantes :

- ISO (International Standardisation Organisation)
- CEN (Comité Européenne de Normalisation)
- AFNOR (Association Française de Normalisation)
- D'autres normes bien spécifiées dans le mémoire descriptif du fournisseur feront également l'objet d'une attention du maître d'ouvrage.

CHAP V – ECHANTILLONS DES PIÈCES A JOINDRE À L'OFFRE

Un échantillon des pièces suivantes devra être joint à l'offre :

- L'asperseur ;

- Le piquet support arroseur ou cannes ;
- Le collier de prise en charge sur rampe

CHAP VI – RECEPTIONS

Après achèvement des livraisons de la totalité des fournitures dans les délais prescrits et pour autant que les essais prescrits au IV - 5 donnent entière satisfaction au maître d'ouvrage, il sera délivré par les soins de ce dernier au fournisseur, un procès verbal de réception provisoire.

CHAP VII – DELAI DE LIVRAISON

Le matériel devra être livré au port Europe dans la première quinzaine de février 2015, afin d'être livré à Douala fin février 2015 au plus tard. Les délais de livraison seront un critère important d'évaluation des offres et des pénalités en cas de dépassement des délais contractuels seront prévus dans le contrat qui sera signé entre l'attributaire du marché et la PHP.

Le quantitatif pour 91 hectares est le suivant :

N°	DESIGNATION	U	Quantité
1	Lot N° 1: Reseau Primaire		
1.1	Vanne papillon DN150 PN 10	U	10
1.2	Collet PEHD Special Vanne papillon DN 160 PN10	U	22
1.3	Bride alu de renfort pour collet PEHD DN160 PN10	U	22
1.4	Boulons + écrous zingués 18x140	U	120
1.5	Tube PEHD DN160x9,5 classe 100 serie 10bars lg 11,4m	ml	7644
1.6	Té égal PE DN160 PN 10 à souder	U	10
1.7	Coude PEHD 90° DN160 serie 10 bars à souder	U	20
1.8	Coude PEHD 45° DN160 serie 10 bars à souder	U	20
1.9	Bouchon PEHD DN 160 serie 10 bars à souder	U	10
Total Reseau Primaire			
2	Lot N° 2: Reseau Secondaire		
2.1	Té réduit PEHD PN 10 DN 160x110 à souder	U	49
2.2	Tube PE HD DN 110mmx6,6 classe 80 serie 10bar, lg 6m	ml	25
2.3	Reduction PEHD 110x90 à souder PN10	U	49
2.4	Coude 90° pour tube PEHD 10bars DN 110mm à souder	U	75
2.5	Collet PEHD special Vanne papillon 90 à souder	U	198
2.6	Bride acier de renfort pour collet PEHD DN90 PN10	U	198
2.7	Vanne Bermad serie 100 BRD DN80+ régulateur aval 3 voies	U	49
2.8	Joint Klingsersil DN80	U	99
2.9	Boulon+écrou zingués 16x80 pour assemblage vanne régul DN80	U	600
2.10	Té PEHD 90 à 90° serie 10 bars à souder	U	49
2.11	Coude 90° pour tube PEHD 6bars DN 90mm à souder	U	40
2.12	Vanne papillon DN 80 PN10	U	99
2.13	Boulon+écrou zingués 16x140 pour assemblage vanne papillon DN80	U	396

2.14	Tube PE HD DN 90mmx3,5 classe100 serie 6bar, lg 11,4m	ml	6800
2.15	Bouchon pour tube PEHD serie 6 bars DN 90mm à souder	U	100
2.16	CPC PE 90x1"1/2 F + boulonnnerie pour tube PEHD 6 bars DN 90mm	U	668
Total Reseau secondaire			
 			
3	Lot N° 3: Reseau tertiaire		
3.1	Raccord PE40x1"1/2 fileté male(adaptateur) pression 6bars	U	1100
3.2	Bouchon PE40	U	20
3.3	Coude 90° pour tube PEHD 6bars DN 40mm à souder	U	100
3.4	Té pour tube PEHD 6bars DN 40mm à souder	U	100
3.5	Tube PEHD DN 40mmx2,0 classe 63 serie 6bars lg 11,4m	ml	115000
3.6	Tube PVC DN 63mm PN 16 Livré en lg 6m	ml	300
3.7	CPC PE 40mmx3/4" F+ boulonnnerie pour Tube PEHD 6bars DN40mm	U	9000
3.8	Allonge en tube galva bifileté MM 3/4" lg 0,60m	U	9000
3.9	Tube acier galva 1" en lg 6,45m pour confection des supports arroseurs	ml	9000
3.10	Fer à beton 8mm en lg 6,20m pour confection des support arroseurs	ml	13500
3.11	Arroseurs sousfrondaison RAINBIRD LF1200 platisque plein cercle avec système anti-vol, corps arroseur taraudé ACME avec vis anti-vol; debit unitaire 420l/h à 2,4bars et portée 9m, angle du deflecteur 10 ou 12°; coefficient d'uniformité de Christiansen d'au moins 85% dans le dispositif 12x11	U	9000
3.12	Adaptateurs RAINBIRD fileté ACME anti-vol à coller	U	9000
3.13	Téflon en rouleau	U	1000
Total Reseau tertiaire			
 			
4	Lot N° 4: Groups complets de soudure hydraulique des tubes PN10		
4.1	Machine à souder delta basic 110 hydraulique(d. 40 à 110mm)	U	1
4.2	GROUPE ELECTROGENE DIESEL DE PUISSANCE APPROPRIEE	U	1
	Total Groups complets de soudure hydraulique des tubes PN10		

A indiquer dans l'offre :

- o Origine du matériel
- o Délais de livraison,
- o Garantie du matériel,
- o Capacité à assurer un Service Après Vente,
- o Acceptation des conditions de règlement de PHP.

- **Lot n°12 : ACQUISITION ET INSTALLATION D'UNE STATION D'EMBALLAGE**
(contrat n°BAN/2013/335-298)

DISPOSITIONS GENERALES

DEFINITION GENERALE DU PROJET

Le présent CCTP concerne l'ensemble des travaux nécessaires à la construction d'une station de conditionnement à Dehane.

DISPOSITIONS GENERALES ET OBLIGATIONS

Le présent CCTP a pour but de faire connaître le programme général et le mode de réalisation des travaux projetés. Toutes les dispositions précisées dans ce CCTP devront être respectées, tant en ce qui concerne le choix des matériaux, que les dispositions d'ensemble. Dans tous les cas, l'entrepreneur est tenu de consulter le présent CCTP, et ne pourra prétendre l'avoir ignoré.

LIMITES

Le présent CCTP n'est pas limitatif tant en ce qui concerne la description que pour les quantités qui peuvent y être mentionnées ; elles ne le sont qu'à titre indicatif pour mieux situer les ouvrages.

Le présent CCTP n'indique que la description type des ouvrages à réaliser. L'entrepreneur est donc tenu d'adapter les prestations à la construction en les complétant, si besoin est, afin de prévoir ses dépenses et tout ce qui doit normalement entrer dans le prix de travaux exécutés selon l'ensemble des règles et normes en vigueur.

Aucune plus value en cours de travaux ne pourra être prise en compte, l'offre devra comprendre toutes les sujétions et finitions nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages, conformément aux réglementations en vigueur au cours du mois précédent la remise de l'offre, et aux règles de l'Art. L'entrepreneur ne pourra prétendre à aucune majoration de prix forfaitaire, pour raison d'erreurs, de détails insuffisants ou d'omissions aux descriptions du CCTP et cadre de son prix forfaitaire, étant entendu qu'il s'est rendu compte des travaux à effectuer, de leur importance et de leur nature, et qu'il a suppléé, par ses connaissances professionnelles, aux détails qui pourraient être omis sur l'une ou l'autre des pièces du marché.

En cas d'erreur ou d'oubli de la part de l'entrepreneur au cours de l'exécution de ses travaux, celui-ci sera tenu pour responsable de son erreur, ainsi que des modifications et suppléments que cela entraînerait.

TRAITEMENT DES DECHETS

L'entreprise devra l'enlèvement des gravats (copeaux, emballages, détritus de toute nature) provenant de ses travaux ou de ses fournitures.

PRESTATION

OBJET DE LA PRESTATION

L'opération consiste en la réalisation d'une station de conditionnement de bananes à Dehane.

Tous les matériaux destinés à la réalisation des ouvrages seront fournis par le ou les prestataires retenus pour les différents lots. Ils devront assurer la vérification de leur qualité au moment de leur approvisionnement.

Le maître d'œuvre se réserve le droit de refuser la mise en place de matériels ou l'utilisation de matériaux s'il juge leur qualité insuffisante.

NATURE DE LA PRESTATION

La prestation consiste en la réalisation d'une station de conditionnement de bananes à Dehané,

Le soumissionnaire devra proposer un ensemble complet avec le bâtiment et ses réseaux ainsi que les équipements nécessaires au traitement et au conditionnement des bananes suivant les prescriptions suivantes :

- La réception des fruits se fera par un système de câble way. La penderie ne fait pas partie de cet appel d'offre,
- Le nombre de régime à traiter par jour est estimé à 3500 équivalent à 90 palettes export par jour.
- L'emballage sera :
 - de 70 à 80 % en vrac 18.6 kg,
 - de 20 à 30 % en sachets.
- Le traitement post récolte sera automatisé. Le nombre de postes sera au minimum de deux,
- Chaque chaîne sera équipée d'une balance de pré-pesée des plateaux,
- Une zone sèche sur élevée par rapport au reste de l'édifice permettra :
 - La palettisation pour expédition,
 - La réception des emballages vides,
 - Le stockage des emballages vides (3 jours de stock),
 - La confection des cartons.
- Les bacs de dépattage et de triage devront être équipés d'un système de recyclage.

DELAI DE LIVRAISON

La station complète devra être livrée et réceptionnée à Dehané avant le 30 avril 2015. Un contrat sera signé entre l'attributaire du marché et la PHP et des pénalités de retard à hauteur de 1/1000 du montant du marché par jour de retard seront prévues. Le délai de livraison sera un critère d'évaluation très important.

A indiquer dans l'offre :

- Origine du matériel
- Délais de livraison,
- Garantie du matériel,
- Notices techniques,
- Acceptation des conditions de règlement de PHP.

MODELE DE GARANTIE DE BONNE EXECUTION

[À soumettre sur le papier à en-tête de l'institution financière]

À l'attention de
<Nom et adresse du pouvoir adjudicateur>
<Unité financière mentionnée au Contrat >
ci-après dénommée «le pouvoir adjudicateur»,

Objet: garantie numéro ...

Garantie de bonne exécution pour l'entièreté de l'exécution du contrat <numéro d'identification du contrat et intitulé> [veuillez indiquer pour toute correspondance le numéro et l'intitulé]

Nous soussignés, *<nom et adresse de l'institution financière>* déclarons irrévocablement par la présente déclarons garantir, comme débiteur principal, et non pas seulement comme caution solidaire, pour le compte de *<nom et adresse du titulaire >* ci-après dénommé «le contractant», le paiement au profit du pouvoir adjudicateur de *[montant de la garantie de soumission]*, représentant la garantie de soumission mentionnée à l'article 11 des conditions particulières du contrat <numéro de contrat et intitulé> conclu entre le contractant et le pouvoir adjudicateur, ci-après dénommé «le Contrat».

Les paiements sont effectués sur le compte indiqué par le pouvoir adjudicateur, sans contestation ni procédure judiciaire, dès réception de votre première demande écrite (par lettre recommandée avec accusé de réception), déclarant que le prestataire n'a pas satisfait à une demande de remboursement de l'avance ou que le contrat a été résilié pour quelque raison que ce soit. Nous ne retarderons pas le paiement et nous ne nous y opposerons pour aucune raison. Nous vous informerons par écrit dès que le paiement aura été effectué.

Nous avons pris bonne note de ce qu'aucun avenant au Contrat ne peut soustraire les parties aux obligations découlant de la présente garantie. Nous nous réservons le droit de ne pas être informé des changements liés à ce contrat.

Nous prenons note que la libération de la garantie s'effectuera dans les 45 jours après la délivrance du certificat de la réception finale [dans tous les cas au plus tard (à l'expiration des 18 mois après la période de mise en œuvre du Contrat]¹.

¹ Cette mention doit être insérée uniquement quant la loi applicable à la garantie impose d'introduire une date précise.

La loi applicable à la présente garantie est celle de <nom du pouvoir adjudicateur/ l'État où l'institution financière est établie>. Tout litige découlant de la présente garantie ou y relatif sera porté devant les tribunaux **camerounais**.

La présente garantie entrera en vigueur et prendra effet dès sa signature.

Nom: Fonction:

Signature:

Date: <Date>

C. AUTRES INFORMATIONS

GLOSSAIRE

Attributaire: le soumissionnaire retenu à la suite d'une procédure de passation de marché.

Pouvoir adjudicateur: la Commission, agissant au nom et pour le compte du bénéficiaire, l'État ou la personne morale de droit public ou de droit privé qui conclut le marché comme prévu dans la convention de financement.

Gestionnaire du projet: la personne morale ou physique responsable du suivi de la mise en œuvre du marché pour le compte du pouvoir adjudicateur et/ou de la Commission si celle-ci n'est pas le pouvoir adjudicateur.

Fournitures: l'ensemble des éléments que le titulaire est tenu de fournir à le pouvoir adjudicateur, y compris, si nécessaire, des services tels que montage, tests, mise en service, expertise, supervision, entretien, réparation, formation et toute autre obligation se rapportant aux éléments à fournir au titre du marché.

Marché mixte : Un contrat conclu entre, d'une part, un prestataire, titulaire ou entrepreneur, et d'autre part, le pouvoir adjudicateur, comportant au minimum deux types de prestations différentes, par exemple : travaux, fournitures ou services.

Conditions générales : Les prescriptions générales qui contiennent les clauses contractuelles de caractère administratif, financier, juridique et technique relatives à l'exécution des marchés.

Conditions particulières : Les prescriptions spéciales établies par le pouvoir adjudicateur comme partie intégrante du dossier d'appel d'offres, comprenant les modifications *aux conditions générales*, les clauses contractuelles spéciales et les termes de référence (dans un marché de services) ou les spécifications techniques (dans un marché de fournitures ou travaux)

Comité d'évaluation: un comité composé d'un nombre impair de membres votants, au minimum trois, nommés par le pouvoir adjudicateur et dotés de l'expertise technique, linguistique et administrative nécessaire pour se prononcer valablement sur les offres.

Communications écrites: les certificats, notifications, ordres et instructions émis par écrit au titre du marché.

Ordre de service: tout ordre ou toute instruction donné(e) par le gestionnaire du projet au titulaire par écrit concernant la livraison des fournitures.

Conflit d'intérêts: tout événement exerçant de l'influence sur la capacité d'un candidat, d'un soumissionnaire ou d'un titulaire à donner un avis professionnel objectif et impartial ou qui l'empêche de faire prévaloir, à tout moment, les intérêts du pouvoir adjudicateur. Toute considération relative à des travaux potentiels à venir ou tout conflit avec d'autres engagements passés ou actuels d'un candidat, d'un soumissionnaire ou d'un titulaire ou tout conflit avec ses propres intérêts. Ces limitations s'appliquent également au sous-traitant éventuel et au personnel du candidat, du soumissionnaire ou du titulaire.

Il y a aussi conflit d'intérêts au sens de l'article 52 du règlement financier lorsque l'exercice impartial et objectif des fonctions d'un acteur de l'exécution du budget ou d'un auditeur interne est compromis pour des motifs familiaux, affectifs, d'affinité politique ou nationale, d'intérêt économique ou pour tout autre motif de communauté d'intérêt avec le bénéficiaire.

Décomposition du prix global et forfaitaire: la liste, par poste, des taux et des coûts, formant la composition du prix dans un marché à forfait.

Délais: les délais commencent à courir à partir du jour suivant la date de l'acte ou de l'événement retenu comme point de départ pour le calcul de ces délais. Lorsque le dernier jour du délai n'est pas un jour ouvrable dans le pays du pouvoir adjudicateur, le délai expire à la fin du premier jour ouvrable suivant le dernier jour du délai.

Délais de mise en œuvre : ce délai commence à partir de la signature du contrat, ou une autre date spécifiée aux conditions particulières, et court jusqu'à la réception provisoire des fournitures.

Délais d'exécution : ce délai commence à partir de la signature du contrat et court jusqu'à 18 mois après la réception définitive des fournitures. Ce délai inclus la garantie et la réception définitive de la fourniture.

Jour: jour de calendrier.

Par écrit: signifie toute communication manuscrite, dactylographiée ou imprimée, y compris les télex, télégrammes, e-mail et télécopies.

Marché de fournitures : Les marchés de fournitures ont pour objet l'achat, le crédit-bail, la location ou la location-vente, avec ou sans option d'achat, de produits. Un contrat de livraison de produits et, à titre accessoire des travaux de pose, d'installation, doit être considéré comme un contrat de fourniture.

Monnaie étrangère: toute monnaie admise au titre des dispositions et règlements applicables, qui n'est pas l'euro et qui a été indiquée dans l'offre.

Monnaie nationale: la monnaie de l'État du pouvoir adjudicateur.

Montant de l'offre: la somme indiquée par le soumissionnaire dans son offre pour l'exécution du marché.

Montant du contrat / montant du marché: la somme indiquée dans le contrat et représentant le montant de l'estimation initiale payable pour l'exécution des fournitures ou la somme constatée à la fin du marché comme due au titre du marché.

Offre économiquement la plus avantageuse: l'offre qui est jugée la meilleure, compte tenu des critères spécifiques au marché en question: par exemple, la qualité, la valeur technique, le caractère esthétique et fonctionnel, le service après-vente et l'assistance technique, et le prix ou le prix le plus bas. Ces critères doivent être publiés dans l'avis de marché ou annoncés dans le dossier d'appel d'offres.

Soumissionnaire : Toute personne physique ou morale ou consortium de ces personnes qui présente une offre en vue de la conclusion d'un marché. Les termes « titulaire », « entrepreneur »

et « prestataire de services » désignent trois catégories d'opérateurs économiques, personnes physiques ou morales qui offrent respectivement des produits, la réalisation de travaux ou d'ouvrages et des services.

Procédure ouverte : Le marché sur appel à la concurrence est ouvert lorsque tout opérateur économique intéressé peut présenter une offre,

Indemnité forfaitaire: la somme indiquée dans le marché à titre de dédommagement et payable par le titulaire au pouvoir adjudicateur pour l'inexécution de tout ou partie du marché dans les délais prescrits par le marché ou payable par l'une des parties à l'autre pour tout manquement spécifique précisé dans le marché.

Dommages intérêts: la somme, non stipulée d'avance dans le marché, qui est attribuée par une juridiction ou un tribunal arbitral ou convenue entre les parties, à titre de dédommagement payable à la partie lésée, pour défaut d'exécution imputable à l'autre partie.

Obligations au titre de la garantie : le titulaire garantie que les fournitures délivrées sont neuves, de première main, sans défaut, du modèle le plus récent et qu'elles intègrent les plus récents développements. Cette garantie demeure valable pour un maximum d'un an après la réception provisoire. Voir article 32 des Conditions Générales.

Garantie du produit : c'est la garantie, pour un délai donné fournie par le fabricant, que le produit est dénué de vices cachés ou de défauts intrinsèque de matière ou de fabrication, dans le cadre d'une utilisation normal correspondant à sa destination. Cette garantie va au-delà de la période du contrat et ne doit être confondue avec les obligations du titulaire au titre de la garantie de la fourniture.

GRILLE DE CONFORMITE ADMINISTRATIVE

Intitulé du marché:	ACQUISITION DE FOURNITURES DIVERSES	Référence de publication:	MAB/PHP/FOUR/DIV/TRANSV/2014
---------------------	-------------------------------------	---------------------------	------------------------------

Numéro d'enveloppe de l'offre	Nom soumissionnaire du	La nationalité du soumissionnaire ² (consortium) est-elle éligible? (Oui/Non)	La documentation est-elle complète? (Oui/Non)	La langue est-elle conforme? (Oui/Non)	Formulaire de remise de l'offre dûment complété? (Oui/Non)	La déclaration du soumissionnaire a-t-elle été signée (par l'ensemble des membres du consortium, en cas de consortium)? (Oui/Non/Sans objet)	Autres prescriptions administratives du dossier d'appel d'offres? (Oui/Non/ Sans objet)	Décision globale? (Acceptation / Rejet)
1								
2								
3								
4								

Nom du Président	
Signature du Président	
Date	

² Si l'offre a été présentée par un consortium, les nationalités de **tous** les membres du consortium doivent être éligibles

GRILLE D'EVALUATION

[Doit être complétée par le comité d'évaluation. L'annexe III « offre technique » doit être joint à cette grille dans le cas où la colonne « notes du comité d'évaluation » a été complétée.]

Intitulé du marché:	ACQUISITION DE FOURNITURES DIVERSES	Référence de publication:	MAB/PHP/FOUR/DIV/TRANSV/2014
---------------------	-------------------------------------	---------------------------	------------------------------

Numéro de l'enveloppe de l'offre	Nom soumissionnaire du	Les règles d'origine ont-elles été respectées? (Oui/Non)	Capacité économique et financière? (OK/a/b/...)	Capacité professionnelle? (OK/a/b/...)	Capacité technique? (OK/a/b/...)	Conformité aux spécifications techniques? (OK/a/b/...)	Les services auxiliaires sont-ils conformes? (OK/a/b/.../sans objet)	Déclaration de sous traitance en accord avec l'art 6 des conditions générales? (Oui/Non)	Autres prescriptions techniques stipulées dans le dossier d'appel d'offres (SAV, documents techniques p/ex)? (Oui/Non/Sans objet)	Conforme techniquement? (Oui/Non)	Remarques

Nom de l'évaluateur et signature	
Nom de l'évaluateur et signature	
Nom de l'évaluateur et signature	
Date	

D. FORMULAIRE DE SOUMISSION POUR UN MARCHE DE FOURNITURES

Référence de publication: **MAB/PHP/FOUR/DIV/TRANSV/2014**

Intitulé du marché: ACQUISITION DE FOURNITURES DIVERSES

< Lieu et date >

A: < Nom et adresse du pouvoir adjudicateur >

Un formulaire de soumission signé doit être fourni (pour chaque lot, dans le cas où l'appel d'offres serait divisé en plusieurs lots), accompagné par des copies, dont le nombre est spécifié dans les Instructions aux soumissionnaires. Le formulaire de soumission comportera une déclaration signée par chaque entité juridique à l'origine de ladite offre, sur la base du modèle annexé au présent formulaire. Tout document supplémentaire (brochure, lettre, etc.) joint à la soumission ne sera pas pris en considération. Les offres soumises par un consortium (soit un groupement permanent doté d'un statut juridique, soit un groupement informel créé aux fins d'un appel d'offres spécifique) doivent respecter les instructions applicables au chef de file du consortium et à ses partenaires. Les documents joints au formulaire de soumission de l'offre (ex: déclarations, preuves etc.) peuvent être soumis en version originale ou en copie. Si des copies ont été soumises, les originaux devront être envoyés au pouvoir adjudicateur à la demande de celui-ci. Pour des motifs économiques et écologiques, nous vous invitons à soumettre vos dossiers sur support papier (pas de chemise ou intercalaire en plastique). Nous vous suggérons également d'imprimer, autant que possible, vos dossiers recto verso.

Un opérateur économique peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existants entre lui-même et ces entités. Il doit dans ce cas prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des moyens nécessaires pour l'exécution du marché, par exemple par la production de l'engagement de ces entités de les mettre à sa disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, devront respecter les mêmes règles d'éligibilité et notamment de nationalité, que l'opérateur économique en question.

1 OFFRE SOUMISE

	Nom(s) du soumissionnaire	Nationalité³
Chef de file⁴		

Membre		
Etc.		

2 INTERLOCUTEUR (pour la présente offre)

Nom	
Adresse	
Téléphone	
Télécopieur	
Courrier électronique	

3 CAPACITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE⁵

Merci de bien vouloir compléter le tableau «Données financières» suivant⁶ à partir de vos comptes annuels et de vos projections les plus récentes. Si vos comptes annuels ne sont pas encore disponibles pour l'exercice en cours ou pour le dernier exercice, indiquez vos estimations les plus récentes en italique. Pour l'ensemble des colonnes, les chiffres doivent être établis sur la même base, de manière à permettre une comparaison directe d'une année sur l'autre - si la base d'établissement des chiffres a changé pour une année, cela doit faire l'objet d'une note explicative au bas du tableau. Toute clarification ou explication qui serait jugée nécessaire peut également être fournie.

Données financières	2 ans avant l'exercice en cours ⁷ euros	Avant-dernier exercice euros	Dernier exercice euros	Moyenne ⁸ euros	Exercice en cours euros
Chiffre d'affaires annuel ⁷ , à l'exclusion du présent marché					
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁸ en début d'exercice					
Flux net de trésorerie lié / (consacré) aux activités productives, aux opérations d'investissement et de financement ⁹ à l'exclusion des futurs marchés					
Flux net de trésorerie lié / (consacré) aux futurs marchés, à l'exclusion du présent marché					
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁸ en fin d'exercice [somme des trois lignes précédentes]					

4 EFFECTIFS

Prière d'indiquer les renseignements suivants⁹ pour les deux exercices précédents et pour l'exercice en cours¹⁰.

Effectif moyen	Avant-dernier exercice		Dernier exercice		Exercice en cours	
	Total général	Total pour les domaines en rapport avec le marché ¹¹	Total général	Total pour les domaines en rapport avec le marché ¹¹	Total général	Total pour les domaines en rapport avec le marché ¹¹
Personnel permanent ¹²						
Autre personnel ¹³						
Total						
Personnel permanent en pourcentage de l'effectif total	%	%	%	%	%	%

5 DOMAINES DE SPÉCIALISATION

Veuillez utiliser le tableau ci-dessous pour indiquer les **domaines de spécialisation pertinents en rapport avec le présent marché** de chaque entité juridique soumettant la présente offre, en inscrivant ces domaines en tête de chaque ligne et le nom de l'entité juridique en tête de chaque colonne. Cochez alors la/les case(s) correspondant au(x) domaine(s) de spécialisation dans le(s)quel(s) chaque entité juridique possède une expérience significative. **[10 domaines au maximum]**

	Chef de file	Membre 2	Membre 3	Etc.
Spécialisation pertinente n°1				
Spécialisation pertinente n°2				
Etc. ¹⁴				

6 EXPÉRIENCE

Veuillez compléter le tableau ci-dessous pour résumer les **principaux projets pertinents en rapport avec le marché** qui ont été menés à bien au cours des **3 dernières années¹⁵** par l'entité ou les entités juridique(s) soumettant ladite offre. Le nombre de références fournies ne doit pas excéder **15** pour l'ensemble de l'offre.

Réf. n° (maximum 15)	Intitulé du projet							
Nom de l'entité juridique	Pays	Montant total du projet (en euros) ¹⁶	Part obtenue par l'entité juridique (%)	Quantité de personnel fournie	Nom du client	Source du financement	Dates (début/fin)	Nom des membres éventuels du consortium
...
Description détaillée du projet					Nature des services fournis			
...					...			

7 DÉCLARATION(S) DU SOUMISSIONNAIRE

Chaque entité juridique identifiée au point 1 de ce formulaire, y compris chaque membre du groupement de soumissionnaires en cas de consortium, doit soumettre une déclaration signée utilisant le format ci-dessous. La déclaration peut être fournie en version originale ou en copie. Si la déclaration est fournie en copie, l'original devra être envoyé au pouvoir adjudicateur à la demande de celui-ci.

En réponse à votre lettre d'invitation à soumissionner pour le marché précité, nous déclarons par la présente que:

Nous, soussignés, déclarons que:

- 1 Nous avons examiné et nous acceptons dans sa totalité le contenu du dossier d'appel d'offres n° <.....> du <date>. Nous acceptons sans réserve ni restriction et intégralement ses dispositions.
- 2 Nous proposons d'exécuter, conformément aux termes du dossier et selon les conditions et délais indiqués, sans réserve ni restriction les livraisons suivantes:

Lot No 1 : *[description des fournitures avec indication des quantités et de l'origine des produits]*

Lot No 2: *[description des fournitures avec indication des quantités et de l'origine des produits]*

Etc.

- 3 Le prix de notre offre **à l'exclusion** des pièces de rechanges et des consommables, le cas échéant est de **[à l'exclusion des remises décrites au point 4]** :

Lot no 1: [.....]

Lot no 2: [.....]

Lot no 3: [.....]

- 4 Nous accordons une remise de [%], ou [.....] *[dans le cas où le lot n°et le lot n°..... nous serait attribué]*.

- 5 Cette offre est valable pour une période de 90 jours à compter de la date limite de soumission des offres.

- 6 Si notre offre est retenue, nous nous engageons à fournir une garantie d'exécution comme demandé à l'article 11 des Conditions particulières.

- 7 Notre société / compagnie *[et nos sous-traitants]* a / ont la nationalité suivante:

<.....>

- 8 Nous soumettons cette offre en notre nom **[comme membre du consortium]** mené par < nom du soumissionnaire principal / nous-mêmes >*. Nous confirmons que nous ne soumissionnons pas sous une autre forme pour le même contrat. [Nous confirmons en tant que partenaire du consortium que tous les partenaires sont juridiquement responsables, conjointement et solidairement, pour l'exécution du contrat, que le titulaire principal est autorisé à lier et à recevoir des instructions au nom et pour le compte de chacun des membres, que l'exécution du contrat, y compris les paiements, relève de la responsabilité du partenaire principal et que tous les partenaires de la Joint Venture/du Consortium sont liés pour toute la durée d'exécution du contrat].

9 Nous ne relevons d'aucune des situations nous interdisant de participer à l'attribution du contrat, qui figurent au point 2.3.3 du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de l'UE. Dans l'éventualité où notre offre serait retenue, nous nous engageons à fournir les preuves usuelles aux termes de la législation du pays dans lequel nous sommes établis, attestant que nous ne nous trouvons dans aucune de ces situations d'exclusion. La date figurant sur la preuve ou sur les documents fournis ne sera pas antérieure de plus d'un an à la date de soumission de l'offre et, de surcroît, nous fournirons une déclaration que notre situation n'a pas changée durant la période qui s'est écoulée depuis l'établissement de la preuve en question.

En cas de demande, nous nous chargerons également de fournir la preuve de la situation économique et financière ainsi que de la capacité technique et professionnelle conformément aux critères de sélection fixés pour cet appel d'offres et mentionnés au point 16 de l'avis de marché. Les preuves documentaires demandées sont mentionnées au point 2.4.11. 4 du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de la CE.

Nous sommes également conscients du fait que si nous ne fournissons pas la preuve dans un délai de 15 jours calendrier suivant la réception de la notification de l'attribution du marché ou si l'information fournie s'avère fausse, l'attribution pourra être considérée comme nulle et non avenue.

10 Nous nous engageons à respecter les clauses déontologiques figurant à l'article 23 des instructions aux soumissionnaires et, en particulier, nous n'avons aucun conflit d'intérêt ni lien spécifique équivalent à ce sujet avec d'autres soumissionnaires ou d'autres participants à la procédure lors de notre soumission.

11 Nous informerons immédiatement le pouvoir adjudicateur de tout changement concernant les circonstances susmentionnées à n'importe quel stade de la mise en œuvre des tâches. Nous reconnaissions et nous acceptons aussi que toute information inexacte ou incomplète puisse entraîner notre exclusion de cet appel d'offres et de tout autre contrat financé par l'UE/le FED.

12 Nous prenons note du fait que le pouvoir adjudicateur n'est pas tenu de poursuivre cette invitation à soumissionner et se réserve le droit de n'attribuer qu'une partie du contrat. Il n'encourt aucune responsabilité vis-à-vis de nous en procédant ainsi.

13 Nous reconnaissions pleinement et acceptons que nous puissions être exclus des procédures d'appel d'offres et de l'attribution du marché conformément au point 2.3.4 du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de l'UE, pour une période maximale de 5 ans suivant la date du constat du manquement et jusqu'au 10 ans en cas de récidive dans les 5 ans suivant la date susmentionnée. De plus, nous acceptons que, au cas où nous faisons des fausses déclarations, commettons des erreurs substantielles, des irrégularités ou une fraude, nous serons frappés de sanctions financières représentant 2% à 10% de la valeur totale estimée du marché qui sera attribué. Ce taux peut être porté entre 4% et 20% en cas de récidive dans les 5 ans du premier manquement.

14 Nous sommes conscient que, pour assurer la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, nos données à caractère personnel peuvent être communiquées aux services d'audit interne, à la Cour des comptes européenne, à l'instance spécialisée en matière d'irrégularités financières ou à l'Office européen de lutte antifraude.

[* Supprimer, le cas échéant]

Si la déclaration est complétée par un membre du consortium:

Le tableau suivant contient nos données financières, telles qu'elles apparaissent dans le formulaire de soumission du consortium. Ces données sont tirées de nos comptes annuels certifiés et de nos projections les plus récentes. Les estimations (qui ne figurent pas dans les comptes annuels certifiés) sont indiquées en italique. Pour l'ensemble des colonnes, les chiffres ont été établis sur la même base, de manière à permettre une comparaison directe d'une année sur l'autre <sauf cas particuliers prévus dans la note adjointe au tableau>.

Données financières	2 ans avant l'exercice en cours⁵ euros	Avant-dernier exercice euros	Dernier exercice euros	Moyenne⁶ euros	Exercice en cours
Chiffre d'affaires annuel ⁷ , à l'exclusion du présent marché					
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁸ en début d'exercice					
Flux net de trésorerie lié / (consacré) aux activités productives, aux opérations d'investissement et de financement ⁹ à l'exclusion des futurs marchés					
Flux net de trésorerie lié / (consacré) aux futurs marchés, à l'exclusion du présent marché					
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁸ en fin d'exercice [somme des trois lignes précédentes]					

Le tableau suivant contient nos données personnelles, telles qu'elles apparaissent dans le formulaire de soumission du consortium.

Effectif moyen	Année précédente		Dernier exercice		Exercice en cours	
	Total général	Total pour les domaines en rapport avec le marché¹¹	Total général	Total pour les domaines en rapport avec le marché¹¹	Total général	Total pour les domaines en rapport avec le marché¹¹
Personnel permanent ¹²						

Autre personnel ¹³						
-------------------------------	--	--	--	--	--	--

Formule de politesse

Nom et prénom: <.....>

Dûment autorisé à signer cette offre au nom:

<.....>

Lieu et date: <.....>

Sceau de la société / de la compagnie:

Cette offre comprend les annexes:

[Liste numérotée des annexes avec les titres]

Pays dans lequel l'entité juridique est immatriculée

- ² Ajouter ou supprimer autant de lignes que nécessaire pour les membres du consortium. Prière de noter qu'un sous-traitant ne doit pas être considéré comme un membre du consortium aux fins de la présente procédure de passation de marchés. De ce fait les données du sous-traitant ne doivent en aucun cas figurer dans les données de capacité économique et financière et professionnelle. Dans le cas où cette offre serait soumise par une entité juridique individuelle, le nom de cette dernière devrait être indiqué sous la rubrique «**Chef de file**» (et les lignes suivantes seraient à supprimer en conséquence)

- 3 Les personnes physiques doivent prouver leur capacité en conformité avec les critères de sélection et en utilisant les moyens appropriés
- 4 Si la présente offre est soumise par un consortium, les données du tableau ci-dessus doivent correspondre à la somme des données figurant dans les tableaux correspondants des déclarations fournies par les membres du consortium – voir point 7 du présent formulaire de soumission
- 5 Dernier exercice = dernier année comptable de l'entité
- 6 Les montants inscrits dans la colonne «Moyenne» correspondent à la moyenne mathématique des montants inscrits dans les trois colonnes précédentes de la même ligne.
- 7 Valeur brute des avantages économiques (espèces, créances à recouvrer, autres actifs) générés par les activités normales d'exploitation de l'entreprise (telles que les ventes de biens, les ventes de services, les dividendes, etc.) au cours de l'exercice.
- 8 La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les avoirs en caisse et les dépôts à vue, ainsi que les investissements dans des titres à court terme très liquides, immédiatement convertibles en espèces, pour un montant connu, et dont la valeur a très peu de chances de varier. Un investissement répond normalement à la définition d'équivalent de trésorerie, dès lors que son échéance est inférieure à trois mois à compter de sa date d'acquisition. Les prises de participation en sont normalement exclues, à moins qu'elles ne soient un équivalent de trésorerie en substance (ex : actions à dividende prioritaire acquises dans les trois mois précédent leur date d'échéance spécifiée). Les découverts bancaires remboursables sur demande et qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie d'une entreprise sont également comptabilisés en tant qu'éléments de trésorerie et équivalents de trésorerie.
- 9 **Les activités d'exploitation** sont les principales activités génératrices de revenus de l'entreprise, hormis les opérations d'investissement et de financement. Les flux de trésorerie d'exploitation comprennent donc les espèces reçues des consommateurs et celles versées aux fournisseurs et employés. **Les activités d'investissement** consistent en l'acquisition et la vente d'actifs à long terme non considérés comme des équivalents de trésorerie. **Les activités de financement** sont des activités modifiant le capital social et la structure des emprunts de l'entreprise. Les intérêts et les dividendes reçus et payés peuvent être classés en tant que flux de trésorerie d'exploitation, d'investissement ou de financement, dès lors que ce classement reste cohérent dans le temps. Les flux de trésorerie résultant de l'impôt sur le revenu sont normalement classés dans la catégorie des flux de trésorerie d'exploitation, à moins qu'ils ne soient assimilés à des opérations de financement ou d'investissement.
- 10 Si la présente offre est soumise par un consortium, les données du tableau ci-dessus doivent correspondre à la somme des données figurant dans les tableaux correspondants des déclarations fournies par les membres du consortium – voir point 7 du présent formulaire de soumission.
- 11 Correspondant aux spécialisations pertinentes recensées au point 5 ci-dessous
- 12 Personnel employé directement par le soumissionnaire sous statut permanent (contrats à durée indéterminée)
- 13 Autre personnel qui n'est pas directement employé par le soumissionnaire sous statut permanent (contrats à durée déterminée)

- ¹⁴ Ajouter ou supprimer autant de lignes et/ou de colonnes que nécessaire. Dans le cas où cette offre serait soumise par une entité juridique individuelle, le nom de cette dernière devrait être indiqué sous la rubrique «**Chef de file**» (et les colonnes suivantes seraient à supprimer en conséquence)
- ¹⁵ En cas de contrats-cadre (sans valeur contractuelle), seulement les contrats correspondant aux tâches mises en œuvre dans le cadre d'un tel contrat seront pris en considération
- ¹⁶ Montant effectivement payés, sans tenir compte de l'effet de l'inflation